



Fondation pour la Recherche Médicale
Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation pour la Recherche Médicale

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil de Surveillance de la Fondation pour la Recherche Médicale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation pour la Recherche Médicale relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.1.2 Changements de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte de résultat par origine et par destination ainsi que le compte d'emploi des ressources sont détaillées dans les notes 10.1 « Principes, règles et méthode d'établissement du CROD » et 11 « Compte d'emploi annuel des ressources globalisé – CER » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination, et du compte d'emploi annuel des ressources qui font l'objet d'une information appropriée, sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont correctement été appliquées.

Votre fondation constitue des fonds dédiés tels que décrits dans la note 6.3 de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à examiner les procédures d'affectation aux projets concernés et à examiner, par sondages, les engagements à réaliser et les reports de ressources constatés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized, flowing script.

Joël Fusil



ETATS FINANCIERS 2025

ACTIF (en euros)		2025		Notes	2024	
		Brut	Amort. Prov.		Net	Net
Frais d'établissement		0			0	0
ACTIF IMMOBILISE		62 418 144	7 744 122		54 674 022	59 691 905
Immobilisations incorporelles	5.1	1 061 020	926 503		134 517	186 937
Donations temporaires d'usufruit		222 414	177 272		45 142	69 704
Concessions, brevets & droits similaires		823 314	749 231		74 083	112 079
Immobilisations incorporelles en cours		15 292			15 292	5 153
Immobilisations corporelles	5.2	26 980 960	4 987 419		21 993 541	8 928 792
Immeubles et terrains provenant de legs		13 840 000	90 000		13 750 000	550 000
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation		10 022 547	3 036 329		6 986 218	6 986 218
Autres immobilisations corporelles		3 118 412	1 861 090		1 257 322	1 392 574
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	5.2 / 6.5	34 368 178	1 830 200		32 537 978	50 566 889
Immobilisations financières	5.3	7 987	0		7 987	9 287
Autres immobilisations financières		7 987	0		7 987	9 287
ACTIF CIRCULANT		270 194 132	1 190 865		269 003 267	262 191 272
Créances	5.4	63 202 910	74 614		63 128 297	57 729 604
Créances clients, usagers et comptes rattachés		4 625 048	0		4 625 048	4 523 743
Créances reçues par legs ou donations		55 864 445	74 614		55 789 832	50 440 698,50
Autres créances		1 617 142	0		1 617 142	1 201 258
Produits à recevoir		682 073	0		682 073	1 123 210
Charges constatées d'avance		414 202	0		414 202	440 694
Valeurs mobilières de placement et autres placements financiers	5.5	179 215 022	1 116 252		178 098 770	184 753 497
Disponibilités	5.6	27 776 200	0		27 776 200	19 708 170
TOTAL DE L'ACTIF		332 612 276	8 934 987		323 677 289	321 883 176

PASSIF (en euros)		Notes	2025	2024
FONDS PROPRES ET RESERVES			108 015 698	106 556 089
Fonds propres sans droit de reprise	6.1.1		43 697 492	42 840 678
Fonds propres statutaires			30 524 487	30 524 487
Fonds propres complémentaires			13 173 005	12 316 192
Autres fonds propres sans droit de reprise	6.1.2		13 804 747	13 804 180
Dotations initiales			9 149 264	9 149 264
Dotations complémentaires			4 655 483	4 654 916
Ecart de réévaluation	4.2.2		6 892 751	6 892 751
Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs	6.1.4		29 990 394	26 467 121
Report à nouveau	6.1		0	0
Résultat de l'exercice			1 615 788	4 614 624
Situation nette			96 001 172	94 619 354
Fonds propres consommables	6.1.3		12 014 527	11 936 735
Dotations consommables initiales			12 479 341	12 479 341
Dotations consommables complémentaires			4 361 315	3 938 578
Dotations consommables inscrites au compte de résultat			-4 826 129	-4 481 183
FONDS REPORTES ET DEDIES			94 175 038	90 717 438
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.2		85 845 488	82 387 455
sur legs et donations non affectés			76 687 257	72 428 233
sur legs et donations affectés			9 158 230	9 959 222
Fonds dédiés	6.3		8 329 550	8 329 983
aux fondations abritées			2 948 324	4 501 257
sur dons manuels affectés			1 552 113	883 404
sur legs et donations affectés			3 829 113	2 945 321
PROVISIONS	6.4		275 092	288 549
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			275 092	288 549
DETTES	6.6		121 211 462	124 321 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			2 032 045	2 129 804
Dettes fiscales et sociales			690 918	613 116
Dettes des legs ou donations			16 320 931	22 073 655
Dettes envers les chercheurs			15 117 427,58	13 824 190
Dettes envers les chercheurs des programmations pluriannuelles			61 926 728,39	55 139 095
Autres dettes			22 545 608	27 678 762
Produits constatés d'avance			2 577 804	2 862 478
TOTAL DU PASSIF			323 677 289	321 883 176

PRODUITS (en euros)		Notes	2025	2024
Ventes de biens et services				
Redevance et produits de la Maison de la Recherche			443 039	337 995
Produits de tiers financeurs			443 039	337 995
Consommations de la dotation consomptible			70 392 000	69 072 567
Contributions financières			344 946	152 449
Ressources liées à la générosité du public			2 343 670	2 548 653
Dons manuels			67 703 384	66 371 466
Contributions à la revue "Recherche & Santé"			18 597 972	16 749 851
Produits divers des manifestations			894	1 186
Mécénat			2 634 299	2 939 840
Legs, donations et assurances-vie			46 470 219	46 680 589
Reprises sur amortissements, provisions et restitutions diverses				
Utilisation des fonds dédiés			13 357	0
Autres produits			3 190 575	631 191
Total des produits d'exploitation (I)			19 162	49 014
CHARGES (en euros)			74 058 134	70 090 768
CHARGES (en euros)				
Autres achats et charges externes			11 815 035	11 063 200
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires			58 821 248	50 946 874
sous-total			70 636 283	62 010 074
Impôts, taxes et versements assimilés			629 498	591 082
Salaires			2 793 692	2 494 783
Cotisations sociales			1 276 550	1 154 603
sous-total			4 699 741	4 240 468
Dotations aux amortissements			252 315	265 961
Dotations aux provisions pour risques et charges			0	52 856
Reports en fonds dédiés			3 378 909	4 834 098
Total des charges d'exploitation (II)			78 967 248	71 403 457
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-4 909 115	-1 312 689
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			5 225 354	6 009 381
Reprises sur provisions pour dépréciation			426 030	414 344
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			2 062 543	8 792
Total des produits financiers (III)			7 713 927	6 432 516
Autres charges financières			1 041	32 126
Dotations aux provisions pour dépréciation			1 116 252	426 030
Charges nettes sur cession de placements financiers			0	0
Total des charges financières (IV)			1 117 293	458 156
RESULTAT FINANCIER (III-IV)			6 596 634	5 974 360
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)			1 687 519	4 661 671
Produits exceptionnels (V)			0	0
Charges exceptionnelles (VI)			0	1 246
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			0	-1 246
Participation des salariés aux résultats (VII)			71 731	45 800
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)				
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)				
EXCEDENT OU DEFICIT			1 615 788	4 614 624

SOMMAIRE

NOTE 1 – PRESENTATION DE LA FRM	6	NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donation	30
NOTE 2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7	NOTE 6.6 Dettes	30
NOTE 3 – DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	8	NOTE 7 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITEES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FONDATION	32
NOTE 4 – REGLES ET METHODES COMPTABLES	9	NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN	32
NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence et changement de réglementation comptable	9	NOTE 8.1 Engagements reçus	33
NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations Spécifiques	11	NOTE 8.2 Engagements donnés	33
NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF	16	NOTE 9 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT	34
NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles	16	NOTE 9.1 Commentaires sur les produits d'exploitation	34
NOTE 5.2 Immobilisations corporelles	17	NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation	35
NOTE 5.3 Immobilisations financières	18	NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier	35
NOTE 5.4 Créances	19	NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel	36
NOTE 5.5 Placements financiers	20	NOTE 9.5 Impact des fondations abritées sur le compte de résultat	36
NOTE 5.6 Disponibilités	22	NOTE 9.6 Contributions	36
NOTE 5.7 Charges constatées d'avance	22	NOTE 10 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - CROD	37
NOTE 6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF	23	NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD	37
NOTE 6.1 Fonds propres et réserves	23	NOTE 11 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE – CER	46
NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations	26	NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS	48
NOTE 6.3 Fonds dédiés	26	NOTE 12.1 Effectifs	48
NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges	29		

NOTE 12.2 Rémunération	48
NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation	48
NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes	49
NOTE 12.5 Dons en nature	49

Les montants portés dans l'annexe des comptes 2025 sont arrondis au K€ ou au M€ supérieur ou inférieur.

NOTE 1 – PRESENTATION DE LA FRM

1.1 Objet social de la FRM

« La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) a pour but de promouvoir la recherche sur les sciences de la vie et de la santé se rapportant directement ou indirectement à la médecine et de coordonner les efforts faits en ce sens »¹.

La réalisation de cet objet social se traduit opérationnellement par la réalisation de missions sociales qui ont été définies comme suit par le Conseil de surveillance :

- Développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- Informer et éclairer le grand public sur les enjeux et les progrès de la recherche biomédicale.

1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées par la FRM

Les besoins de la recherche biomédicale aujourd'hui sont immenses en raison de la multiplication des objets d'étude, de la nécessité d'avoir recours à des recherches interdisciplinaires, et à des technologies toujours plus onéreuses, et de la stagnation des ressources allouées par l'Etat. Pour la FRM, il est urgent de maintenir l'excellence et l'attractivité de la recherche française dans un contexte de désaffection pour les carrières scientifiques et de mondialisation notamment face à la montée en puissance des pays émergents. La FRM souhaite se positionner comme le soutien incontournable à la recherche biomédicale française dans son entièreté, au profit de la santé de tous. Son engagement : combattre la maladie.

Dans le cadre de son programme généraliste, la FRM soutient les meilleurs projets dans tous les domaines de la recherche afin de multiplier les pistes à explorer et générer des retombées en santé. Par ce programme, elle apporte notamment un soutien fort à la formation des jeunes chercheurs en les accompagnant à des moments clés de leur carrière et en favorisant, pour certains, le retour en France. Elle accompagne également l'installation en France de nouvelles équipes de recherche et s'engage au long terme aux côtés d'équipes à haut potentiel.

Dans le cadre de son programme thématique, la FRM se positionne sur des domaines de recherche définis comme prioritaires avec l'ambition de générer un impact durable. Ces domaines sont choisis de manière à répondre à des besoins de santé représentant de véritables enjeux de société, à cibler des besoins financiers ou structurels de la recherche et à mobiliser les forces en présence notamment via des actions basées sur l'interdisciplinarité.

Depuis 2019, la FRM identifie des axes prioritaires de façon pluriannuelle. Ceux identifiés en 2025 pour les cinq prochaines années sont les suivants :

- Environnement et Santé ;
- Reproduction et Fertilité ;
- Maladies chroniques inflammatoires ;
- Santé du cerveau.

La FRM est également animée par la volonté d'accompagner au mieux les projets de recherche qu'elle soutient en gérant activement les communautés scientifiques : organisation d'événements, animation de réseaux, offres de formation...

¹ Article 1 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

1.3 Moyens mis en œuvre par la FRM

Les moyens d'action de la FRM sont :

- L'attribution de subventions destinées aux institutions, aux équipes de recherche ou aux chercheurs isolés qui en auront fait la demande ;
- L'ouverture de comptes individualisés destinés à recevoir les versements mentionnés dans l'objet social ;
- Tous autres moyens de nature à promouvoir la recherche médicale et notamment les bulletins, publications, réunions, conférences, expositions, prix et concours.

La FRM, reconnue d'utilité publique depuis le 14 avril 1965, fait appel public à la générosité. Elle est labellisée « Don en Confiance » depuis 1992 et son agrément a été renouvelé le 16/11/2023 pour 3 ans jusqu'à fin 2026. Conformément à son objet social, la FRM est en quête de ressources nécessaires à la réalisation de ses missions sociales et qui se composent :

- Du revenu de la dotation ;
- Des subventions qui peuvent lui être accordées ;
- Du produit des libéralités dont l'emploi est décidé ;
- Du produit des ressources créées à titre exceptionnel ;
- Du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ;
- De la participation des Fondations individualisées au coût de fonctionnement de l'administration générale de la FRM ;
- Des revenus des autres actifs (financiers, mobiliers et immobiliers) ;
- Des autres ressources dans le respect des dispositions spécifiques prévues par le droit comptable des associations, fondations et fonds de dotations...²

NOTE 2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 aura permis d'achever le plan stratégique défini pour la période 2019-2025 (validé par le Conseil de surveillance de la FRM en 2018, et suivi chaque année) avec d'excellents résultats au profit de la recherche biomédicale. Cet exercice a été marqué par des événements exceptionnels (concerts Taratata au profit de la FRM, grandes campagnes de mobilisation, lancement d'appels d'offres autour des nouveaux axes prioritaires définis ci-avant etc.). L'année aura été également marquée par la construction puis la validation en Conseil de Surveillance le 13 octobre 2025 du nouveau plan stratégique 2030.

Les actions de la FRM sont rendues possibles exclusivement grâce à la mobilisation de ses donateurs et à leur générosité (dons issus du marketing direct par mailing papier, ou par e-mailing, via le site internet, dons spontanés issus des quêtes, dons issus des actions philanthropiques, dons par SMS, legs, donations et assurances-vie, partenariats, mécénat, manifestations) ainsi qu'à ses revenus patrimoniaux.

Les ressources issues directement de la générosité du public représentent la quasi-intégralité des ressources de la FRM (avec 79,0M€ soit 96,6% des ressources de l'année source CROD). La collecte est en progression de +1,7M€ par rapport à 2024 soit une augmentation de +2,6%. La FRM a reçu des fonds provenant de conventions avec des associations et fondations constituant 2,34M€ de contributions financières constatées cette année. Ces ressources ne sont pas considérées comme issues directement de la Générosité du Public selon le Règlement comptable 2020-08. (NOTE 10.1.5.1.2.2)

En 2025, la collecte a bien progressé au global grâce à des facteurs contrastés :

- Une progression des dons manuels de 1.848 K€ par rapport à 2024. Pour information concernant spécifiquement le digital : la croissance sur la collecte internet continue cette année avec + 791 K€ par rapport à 2024, soit + 22 %, alors que la collecte papier reste stable. Le marché caritatif continue sa mutation vers le digital, et la FRM connaît cette année une augmentation de sa base donateurs grâce à des campagnes de mobilisation réussies.
- Un recul du mécénat en 2025 après une année 2024 profitable, représentant -0,306M€ par rapport à 2024 ;

² Article 13 des statuts de la FRM du 13 juin 2012

- L'activité des Libéralités a généré 46,5 M€ de ressources en 2025 (+0,2 M€ par rapport à 2024) : un nombre de dossiers ouverts en diminution (128 dossiers legs, donations, assurance vie ouverts en 2025 vs 155 en 2024), car nous avons enregistré des legs significatifs : le poids des dossiers d'un montant supérieur à 500 K€ a représenté 12,5 % des dossiers 2025, contre 11,6 % en 2024.

En 2025, la FRM a soutenu 427 projets pour 58,8 M€ net (contre 50,8 M€ net en 2024 et le même nombre de projets soutenus).

N.B. : ce chiffre intègre l'activité des fondations abritées de chercheurs ; hors fondations abritées de chercheurs, le montant net d'engagements en 2025 s'élève à 55,9M€. Les sommes consacrées aux attributions de recherche par les fondations abritées de chercheurs ont été significatives en 2025 pour deux raisons principales :

- *La clôture de la Fondation pour la Recherche contre les AVC, qui se traduit par une allocation de 1.496 K€ à leur future mission sociale en tant que fonds de dotation pour la recherche sur les AVC*
 - *Un fort investissement dans les subventions scientifiques par la Fondation Necker Enfants Malades de 1.072 K€*
- Il faut donc appréhender cette année comme ayant un caractère exceptionnel du fait de ces deux activités, et particulièrement celle de la FA AVC.*

Le soutien financier à des projets de recherche s'est matérialisé par un engagement brut total de 63,71M€ en 2025 (+7,54M€ par rapport à 2024), et le total des renonciations (celles de l'année et des années antérieures) a diminué de -0.34 M€ (4,9 M€ en 2025 vs 5,23 M€ en 2024).

Les éléments qui justifient, en 2025, l'augmentation des aides financières avec un même nombre de projets sélectionnés sont les suivants :

- Accentuation des montants attribués dans le cadre du programme généraliste (42,4M€ nets en 2025, vs 37,7M€ nets en 2024)
- Légère diminution des engagements attribués dans le cadre des axes prioritaires (9,5M€ nets en 2025 vs 9,9M€ nets en 2024)
- Augmentation de l'enveloppe allouée au programme de valorisation (1,5M€ en 2025 vs 1,2M€ en 2024)
- Et une très forte activité des fondations abritées de chercheurs, notamment avec la clôture de la Fondation abritée de recherche sur les AVC (2,9M€ nets d'engagement en 2025 pour les 6 fondations abritées de chercheurs, vs 0,3M€ nets en 2024)
- Le reste des variations concerne les autres soutiens : subventions aux membres du conseil, prix scientifiques, partenariats ...

A la réalisation de l'ensemble de ses missions sociales (soutien à la recherche, évaluation et information scientifique), la FRM a consacré 61,8M€ en 2025 soit 8,20M€ de moyens supplémentaires par rapport à 2024 (+15,3%). **Le ratio des dépenses consacrées à ses missions sociales s'établit à 81,8% contre 81,0% en 2024.**

La gestion financière des actifs de la FRM a permis de comptabiliser en ressources 7,3M€, en hausse par rapport à 2024 de +1,25 M€ soit +20.81 %. La FRM a choisi de changer de supports en privilégiant des placements sur des fonds de *private equity*, plus performants étant donnée la conjoncture baissière constatée depuis ces deux dernières années sur le marché des dépôts à terme. La fondation a, parallèlement à ces nouveaux placements, réalisé des plus-values liées à la vente de la moitié de ses actifs Valeur Pierre BNP Paribas. Le résultat financier de l'année est cependant diminué de 690 K€ pour prendre en compte les moins-values latentes des placements nouvellement souscrits, encore en phase d'appel de fonds et qui ne sont donc pas encore arrivés à maturité.

Au 31 décembre 2025, les actifs financiers de la Fondation incluant les titres non encore libérés s'élèvent à 205,9 M€ nets contre 204,5 M€ en 2024 (+0,7%) répartis ainsi 47,3% en monétaire et assimilés, 21.3% en obligations, 0,1% en actions et 31,4% en non-côtés (immobilier, dettes entreprises, infrastructures, private equity) contre respectivement en 2024, 53,1% en monétaire et assimilés, 20,6% en obligations, 0,5% en actions et 25,7% en non-côtés.

La performance globale des actifs financiers détenus par la FRM s'établit à +3,06% contre +3,91% en 2024. A noter que la provision pour dépréciation de titres comptabilisée fin 2025 est de -1.116 K€ et porte sur des fonds de *private equity* récemment souscrits (-375 K€ pour Stepstone senior loan II), sur des fonds de dettes (Tikehau II et III pour -172 K€ et Eurocréances 2016 pour -131 K€) et sur le fonds scpi Fructifonds pour -199K€. La reprise de provision de 2024 étant de +426 K€, l'impact de la provision au titre de 2025 dans les comptes est de -690 K€. Cette dépréciation correspond à une moins-value latente.

Il résulte de l'ensemble de ces éléments le constat en 2025 d'un excédent de ressources par rapport aux charges de 1,6 M€ contre 4,6 M€ en 2024 ce qui permettra la constitution de réserves pour le soutien à la recherche dans les années futures conformément aux décisions du conseil de surveillance.

NOTE 3 – DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Les comptes sont établis en euros ; ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

NOTE 4 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

NOTE 4.1 Principes généraux du cadre de référence et changement de réglementation comptable

NOTE 4.1.1 Principes généraux du cadre de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément au Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC n°2022-06 et au Règlement ANC du 5 décembre 2018 applicables aux personnes morales de droit privé non commerçantes et à but non lucratif dans sa version homologuée le 29 décembre 2020, intégrant les Règlements n°2018-06 et n°2020-08 modifié par le règlement ANC n°2023-03.

La FRM relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure dans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06 ;
- Un tableau des contributions volontaires en nature ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La FRM a fait le choix, en 2000, de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche.

Pour optimiser la gestion des locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité publique. L'activité non lucrative de la FRM est très largement prépondérante (96.59% ratio en augmentation de +7.9% par rapport à 2024).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des actifs est la méthode des coûts historiques, à l'exception de l'immeuble et du terrain du siège social de la FRM, réévalués en 2000.

NOTE 4.1.2 Changements de réglementation comptable

Les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC n°2023-03.

Les principaux changements sont détaillés ci-après :

Changements relatifs à la présentation du bilan :

- Le poste « Charges constatées d'avance » a été reclassé dans la rubrique « Créances ».
- Le titre de rubrique « Placements financiers » est modifié et devient « Valeurs mobilières de placement et autres placements financiers ».
- Le titre de rubrique « Autres fonds propres – Dotations consommables » est modifié et devient « Fonds propres consommables ».

Changements relatifs à la présentation du compte de résultat :

- Le compte de résultat est présenté en liste
- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés et font l'objet d'une comptabilisation dans les postes suivants sur l'exercice 2025 :
 - o En diminution des charges de personnel à hauteur de 13 357 euros
 - o En produits des activités annexes à hauteur de 426 030 euros.Ce poste représentait un montant de 747 905 euros sur l'exercice 2024.
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation. Ce point est sans incidence pour la fondation qui ne perçoit pas de subvention d'investissement.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ». Ce poste est nul sur l'exercice 2024 et 2025.
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- L'intitulé des rubriques suivantes est modifié :
 - o La rubrique « Salaires et traitement » devient « Salaires » ;
 - o Le poste « Charges sociales » devient « Cotisations sociales ».
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « autres achats et charges externes ». Ce poste a un montant de 17 284 euros en 2025 et était nul en 2024.
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

- En application du règlement ANC 2022-06, dorénavant seules les opérations se rattachant à un événement majeur et inhabituel peuvent faire l'objet d'une comptabilisation en produits ou charges exceptionnelles.

NOTE 4.2 Principes comptables portant sur des opérations spécifiques

4.2.1 Comptabilisation des dotations – nature des postes de réserves constituées

Conformément au Règlement ANC 2018-06, les dotations et l'ensemble des fonds propres de la FRM font l'objet de distinctions basées sur les différentes natures de dotations ;

- Les dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables sont les apports d'actifs consentis irrévocablement à la FRM, soit à l'origine soit ultérieurement sans avoir jamais été frappés de clause d'inaliénabilité. Il en résulte que la dotation de la FRM, telle que fixée par les statuts approuvés par décision en Conseil d'Etat du 29 juillet 2005, est intégralement constituée de placements financiers interchangeables. Les montants considérés sont présentés au passif au poste « Fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Dotations pérennes représentatives d'actifs aliénables »). A l'actif, ils trouvent leur correspondance dans une fraction des placements financiers de la FRM.
- Les montants venant abonder la dotation statutaire, par décision du Conseil de surveillance lors de l'affectation de l'excédent, sont comptabilisés au poste de « Fonds propres complémentaires » ;
- Indépendamment de sa dotation, la FRM a bénéficié au cours de son histoire - et bénéficie toujours - d'apports de fonds de provenances diverses (dons affectés, legs, donations, mécénat) dont seul tout ou partie des revenus doivent servir au financement de projets de recherche. Ces fonds peuvent, pour certains d'entre eux, être revalorisés selon le souhait exprimé par l'apporteur et sont présentés au poste « Autres fonds propres sans droit de reprise » (anciennement « Apports sans droit de reprise ») ;
- De même, des apports de fonds de provenances diverses dont les revenus doivent servir au financement de projets de recherche peuvent être assortis d'une faculté de consomptibilité si les revenus réalisés sont insuffisants et sont présentés au poste « Autres fonds propres – dotations consomptibles » ;
- La FRM dispose de la faculté de céder certains actifs constitutifs de ces dotations et d'utiliser le produit de leur vente à l'acquisition de nouveaux actifs, afin d'en tirer des revenus plus importants. Les plus-values de cession viennent en augmentation de ces dotations par affectation de l'excédent de l'exercice au cours duquel ces opérations ont eu lieu. Elles peuvent aussi être utilisées au cours de l'exercice dès lors que des projets spécifiques ont été identifiés.

4.2.2 Ecart de réévaluation

La FRM a opéré en 2000 une réévaluation de la valeur de l'immeuble du siège social (cf. NOTE 5.2).

4.2.3 Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs

Ce poste de réserves matérialise la conservation de ressources affectées par le Conseil de surveillance au développement de la politique de financement des programmes de recherche dans la durée. Ces postes de réserves font l'objet de mouvements de consommation et d'alimentation décidés annuellement et constatés lors de l'affectation du résultat. Ils permettent à la FRM de financer partiellement ses programmes de recherche pluriannuels futurs. A chaque fin d'exercice, un bilan est établi intégrant les engagements pris sur l'exercice, ainsi que les ressources collectées au cours de l'exercice et affectées à ces programmes. Des réallocations à de nouveaux programmes de recherche sont dès lors validées par le Conseil de surveillance, ce qui permet une rotation de ces réserves. Le niveau de réserves est fixé par le Conseil de Surveillance à au moins 6 mois d'activité prévisionnelle d'attributions scientifiques depuis 2023.

4.2.4 Report à nouveau

Le report à nouveau a été constitué lors de l'affectation des résultats successifs. Il ne peut être constitué que de ressources non affectées.

4.2.5 Provision pour indemnité de fin de carrière

Une provision est constatée en Provision pour charges pour tenir compte des indemnités probables à verser lors des départs en retraite. Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.90% ;
- Taux de sortie : faible ;
- Taux d'évolution du salaire : 1,50%
- Taux de charges sociales : 57% pour les cadres et 49% pour les non-cadres ;
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016 ;
- Age de départ à la retraite : 67 ans ;
- Départ à l'initiative du salarié.

4.2.6 Traitement comptable des Fondations abritées

Les statuts de la FRM lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de Fondations abritées au nom de donateurs (personne physique et/ou personne morale) ou de testateurs. Ces Fondations abritées, sans personnalité juridique autonome, ont bénéficié de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources. Ces éléments constituent des biens propres de la FRM qui les gère directement, en respectant les volontés des donateurs. Les opérations générées par la gestion de ces biens sont partie intégrante des opérations de la FRM mais font l'objet d'un suivi individualisé en comptabilité analytique. A la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs aux Fondations abritées et qui n'a pu être utilisée conformément à la volonté de ceux-ci, est enregistrée dans une rubrique spécifique des fonds dédiés : « Fonds dédiés aux Fondations abritées ». L'impact sur les postes du bilan des Fondations abritées est présenté en NOTE 7 et en NOTE 9.5 pour les postes de résultat ; le détail des mouvements enregistrés dans les fonds dédiés aux Fondations abritées est présenté en NOTE 6.3.

4.2.7 Traitement des legs, donations et assurances-vie (libéralités)

4.2.7.1 Donations temporaires d'usufruit

Les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

4.2.7.2 Assurances-vie hors successions

Les contrats d'assurance-vie dont la FRM est directement nommée bénéficiaire dans la clause du contrat sont comptabilisés en produit « Assurance-vie » (rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie » au compte de résultat) à la date de réception des fonds (virement bancaire ; date de remise de chèque) et dès lors que la FRM a pu s'assurer que le versement lui était bien attribué.

4.2.7.3 Donations

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété. Concernant les donations entre vifs, dans les articles ci-après, « date d'acceptation » s'entend comme la date de signature de l'acte authentique de donation. Les règles de comptabilisation des donations suivent les règles appliquées aux legs (cf. NOTE 4.2.7.4).

4.2.7.4 Legs

4.2.7.4.1 Acceptation des legs

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Comité des libéralités de la FRM, puis entérinés par le Directoire de la FRM, après levée des éventuelles conditions suspensives.

4.2.7.4.2 Comptabilisation des actifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds, les contrats d'assurance-vie pour lesquels la clause bénéficiaire ne désigne pas nommément la FRM mais soit « mes héritiers » ou bien « légataire universel » ;
- Dans le compte « Placements financiers - VMP » pour les titres transférés par les notaires sur le compte-titre de la FRM ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés par la FRM ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour l'ensemble des biens reçus par la FRM qui fait le choix de ne pas les conserver, sauf disposition testamentaire ou du donateur expresse. Ces biens font l'objet d'au moins deux valorisations avant l'acceptation du legs, la valeur la plus faible étant toujours retenue par principe de prudence. Ces biens ne font pas l'objet d'amortissements.

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif immobilisé selon les modalités suivantes :

- La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure ;
- La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Comité des libéralités, soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si elles sont postérieures (date de délivrance du legs), soit à la date de levée de la dernière condition suspensive ;
- La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur soit leur date d'entrée ;
- La valeur comptable n'est pas amortissable. Un test de dépréciation est réalisé au moins régulièrement jusqu'à leur cession et donne lieu, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation.

4.2.7.4.3 Comptabilisation des passifs liés aux legs

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, incluant les frais de notaire qui sont implicitement liés à l'acceptation de la libéralité et au règlement de celle-ci qui incombent aux notaires.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs est :

- En fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité ;
- En produits dans le cas contraire.

4.2.7.4.4 Produits et charges afférents aux biens destinés à être cédés

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes « Autres charges sur legs ou donations » et « Autres produits sur legs ou donations », à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

4.2.7.4.5 Variation des fonds reportés

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / leg, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie ».

4.2.7.4.6 Dépréciation des actifs issus de legs

Les actifs issus de legs font l'objet de règles d'évaluation à la date de clôture.

Lorsqu'une dépréciation ou une reprise de dépréciation doit être constatée, elle est neutralisée dans le compte de résultat par une variation correspondante du fonds reporté (cf. NOTE 4.2.7.4.5).

4.2.7.5 Traitement des informations postérieures à l'acceptation de la libéralité :

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation, et, le cas échéant, les montants inscrits en fonds reportés au titre du legs ou de la donation.

A l'inverse, les éléments non identifiés à la date d'acceptation et connus postérieurement ne donnent pas lieu à une modification de l'actif net représentatif du legs ou de la donation, comptabilisé à la date d'acceptation. Elle impacte le résultat de l'exercice de leur identification.

4.2.7.6 Legs, donations ou assurances-vie en cours d'acceptation

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie (hors succession) sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés (cf. NOTES 4.2.7.1 à 4.2.7.4).

4.2.8 Traitement des concours attribués à la recherche

Le soutien aux projets de recherche, principale mission de la FRM, est financé soit sur des ressources propres de la Fondation issues de ses produits annuels non affectés (produits des placements, produits des dons et des libéralités, produits des activités diverses), soit sur les ressources affectées par les testateurs, les donateurs, les mécènes ou les fondateurs des Fondations abritées.

Dès approbation par le Directoire des financements octroyés aux projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique ou les comités de pilotage en cas d'appel à projets spécifique, la charge correspondante est comptabilisée au compte de résultat dans un poste « Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » par la contrepartie des comptes de « Dettes envers les chercheurs ». Ces postes sont ventilés selon la nature des programmes en :

- Dettes envers les chercheurs : ce sont les engagements accordés aux jeunes chercheurs ;
- Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels, pour les subventions sur plusieurs années comme, notamment, celles concernant les Equipes Labellisées, les programmes thématiques ou certains appels à projets gérés en partenariat ;
- Autres créances envers les chercheurs : ce sont les sommes non dépensées par les chercheurs en fin de projet et qui font l'objet d'une demande de remboursement par la FRM.

Ces postes de dettes sont soldés au fur et à mesure des mises en paiement des engagements selon les échéanciers prévus dans les conventions ou accords de financement. Les renonciations totales ou partielles de certains chercheurs ainsi que la résiliation de certains financements résultant de l'application de clauses résolutoires des conventions se traduisent par la contrepassation des écritures de charges initialement comptabilisées.

Enfin, pour assurer une pérennité à des financements de projets qui s'inscrivent dans la durée, la FRM a mis en œuvre un mécanisme de réserve spécifique dénommée : « Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs » (cf. NOTE 4.2.3).

4.2.9 Fonds dédiés (cf. NOTE 6.3)

Lorsque des legs, des donations ou des dons sont affectés par les testateurs, donateurs ou mécènes à des pathologies précisément désignées, la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » afin de constater l'engagement pris par la FRM de poursuivre la réalisation des dites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisation des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat. Les rubriques « Reports en fonds dédiés » et « Utilisation des fonds dédiés » sont prises en compte dans le calcul du Résultat d'Exploitation dans le compte de résultat en application du Règlement ANC 2018-06.

Pour ce qui concerne les Fondations abritées, la partie des ressources affectées par les testateurs, les donateurs ou les mécènes à une fondation abritée, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite dans les charges sous la rubrique « Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « Fonds dédiés aux Fondations abritées ». De ce fait, les comptes de « Fonds dédiés des Fondations abritées » enregistrent les excédents en fin d'exercice des Fondations abritées, suivis de façon détaillée afin de constater l'engagement pris par la Fondation de gérer de manière individualisée les ressources ainsi affectées. L'utilisation ultérieure de ces ressources sera inscrite au compte « Utilisation des fonds dédiés » sur les exercices futurs par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

4.2.10 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, sauf l'immeuble du siège social de la FRM réévalué en 2000. Elles sont amorties sur leur durée réelle d'utilisation suivant le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels : 1 an

- Développements informatiques : 5 à 10 ans
- Constructions : selon les composants pour les biens faisant l'objet d'un amortissement
- Agencements et installations : 10 ans
- Mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans

La FRM a appliqué, à compter du 1^{er} janvier 2005, les règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode prospective admise par ces règlements. Il en a résulté la mise en œuvre du nouveau concept de « composant » selon lequel est comptabilisé distinctement chaque élément significatif d'un actif qui fait l'objet d'une utilisation différente, de telle sorte que, s'il est appelé à être remplacé au terme ou avant l'expiration de sa durée d'utilisation prévisible, il puisse faire l'objet d'un désinvestissement individualisé. Pour chacun d'eux, un plan d'amortissement distinct est établi.

4.2.11 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (valeur boursière ou, à défaut, valeur d'usage) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

4.2.12 Placements financiers et disponibilités

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui intègre les éventuels frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces placements sont ramenés à leur valeur probable de cession (cours de bourse pour les valeurs ou FCP cotés) par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition. Les provisions pour dépréciation des titres sont, pour les participations en SCI/SCPI, calculées par référence à la valeur liquidative au 31 décembre de l'exercice.

La FRM souscrit des comptes à terme et des contrats de capitalisation dont la rémunération n'est acquise qu'au terme d'une période donnée. Elle fait le choix de comptabiliser en ressources en fin d'exercice, les intérêts courus. Ils sont calculés en conformité avec l'engagement de la FRM de maintenir ces placements jusqu'à leur échéance. Toute situation exceptionnelle fait l'objet d'une information dans l'annexe.

4.2.13 Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à la FRM un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci peut correspondre à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services dont des spots dans les différents médias (TV, radios, presse...).

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de la FRM ;
- Il est possible de recenser et de valoriser de manière fiable les contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de biens, prestations en nature, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

NOTE 5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – ACTIF

NOTE 5.1 Immobilisations incorporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute au 31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	222	0	0	222
Immobilisations incorporelles	853	17	47	823
Immobilisations en cours	5	21	11	15
TOTAL	1080	38	58	1 060

Les dotations d'usufruit temporaire correspondent à deux libéralités dont les échéances sont à 2026 et 2028.
L'usufruit temporaire de ces donations concerne des portefeuilles-titres dont les rendements prévisionnels ne présentent pas de risques.

La diminution de l'exercice 2025 est de 20 K€, avec notamment une baisse de 47 K€ correspondant à la sortie du site internet de la Fondation abritée pour la recherche sur les AVC qui a pris son indépendance en 2025.

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice
Donations temporaires d'usufruit	153	25		177
Immobilisations incorporelles	741	8		749
TOTAL	894	33	0	927

L'augmentation de 33 K€ correspond au complément d'amortissement sur les logiciels, et aux amortissements sur les donations temporaires d'usufruit (DTU) pour tenir compte des valeurs restant à recevoir sur ces donations temporaires.

NOTE 5.2 Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

(en milliers €)	Valeur brute au 31 décembre 2024	Reclassement	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immubles et terrains provenant de legs	640	13 200	0	0	13 840
Immeuble et terrain du siège social de la Fondation	10 023	0	0	0	10 023
Autres immobilisations corporelles	3 043		79	4	3 118
Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	51 608 -	13 200	62 540	66 580	34 368
TOTAL	65 314	-	62 619	66 584	61 349

La FRM est propriétaire d'immubles et de terrains issus de legs et de donations. Ils correspondent à des biens ne pouvant être vendus car grevés d'une charge (rente ou démembrement) ou difficilement vendables (localisation ou baux en cours). Un de ces biens constitue le siège de la Fondation, le second est un immeuble de rapport dont les revenus constituent les fonds pour la mission sociale de la Fondation Guillaumat-Piel. Le tableau ci-dessus tient compte du reclassement de cet immeuble de « bien reçu par legs et destiné à être cédés » en « Immeuble provenant de legs », puisqu'il constitue un bien non cessible.

Certains biens ont été légués à la FRM pour constituer une dotation et restent immobilisés en « Immeubles et terrains provenant de legs » :

- Trois appartements à Strasbourg constituent la dotation Woringer et leurs loyers servent à décerner le Prix « Camille Woringer »

La FRM est propriétaire de l'immeuble de son siège social. Cet immeuble a fait l'objet en 2000 d'une réévaluation ayant généré un écart de 6.893 K€ inscrit dans les fonds propres. Il figure dans les comptes de la FRM pour 6.986 K€ au titre du terrain et 3.036 K€ pour les constructions, complètement amorties depuis 31/12/2021.

Pour les « autres immobilisations corporelles », la FRM a acquis en 2025 pour :

- 32 K€ de matériel informatique ;
- 47 K€ d'agencements et installations.

Le poste des biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés a été cédés à être cédés a été accru pour une valeur brute de 62.540 K€ au cours de l'exercice 2025 (correspondant aux biens relatifs aux nouvelles successions acceptées par le Comité des libéralités) et diminué pour une valeur de 66.580 K€ (correspondant aux cessions réalisées).

Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers €)	Valeur au 31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immeubles et terrains provenant de legs	90	-	0	90
Amortissements de l'immeuble et du terrain du siège social	3 036	-	0	3036
Amortissement des immobilisations incorporelles	741	41	53	729
Amortissement des autres immobilisations corporelles	1 650	212		1 862
Dépréciation des Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés	1 041	2 180	1 391	1 830
TOTAL	6 558	2 433	1 444	7 547

- Immeubles et terrains provenant des legs : la FRM ayant actualisé en 2020 l'estimation de ces biens, les provisions ont été ajustées, au titre de 2020, à 90 K€, mais aucun autre ajustement n'est à noter en 2025 (ni diminution, ni augmentation) ;
- Immeuble et terrain du siège social de la FRM : cf. ci-dessus, même explication ;
- Autres immobilisations incorporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements et la diminution à la sortie du site internet AVC suite à la clôture de la fondation abritée ;
- Autres immobilisations corporelles : l'augmentation correspond à la dotation annuelle aux amortissements ;
- Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés : ces biens reçus ne font pas l'objet d'amortissements. Ils font toutefois l'objet d'une évaluation à la date de clôture (pour les biens dont la valeur unitaire dépasse les 100 K€ et dès lors que le bien a une ancienneté inférieure à deux ans). Une provision est constatée dès lors que la valeur d'estimation à la date de clôture est inférieure à la valeur d'acceptation du bien par le Comité des libéralités. Au 31 décembre 2025, une reprise de provision est constatée pour 1.391 K€, résultat de la vente des biens concernés, ainsi qu'une dépréciation complémentaire de 2.180 K€.

NOTE 5.3 Immobilisations financières

Variation des immobilisations financières

(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Autres immobilisations financières	9	-	2	7

Les immobilisations financières correspondent à des dépôts de provisions pour travaux (7 K€).

NOTE 5.4 Créances

(en milliers €)	Valeur brute au 31-déc-24	Variation	Valeur brute à la fin de l'exercice	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 524	101	4 625	4 625	
Créances reçues par legs ou donations	50 441	5 423	55 864	55 864	
Autres créances	1 201	416	1 617	1 617	
Produits à recevoir	1 123	-	682	682	
Charges constatées d'avance	441	-	414	414	
TOTAL	57 730	5 473	63 203	63 203	-

Le solde brut des créances clients, usagers et comptes rattachés au 31 décembre 2025 est de 4.625 K€ et ne fait pas l'objet de dépréciation. Il correspond notamment à :

- 4.611 K€ correspondant aux produits à l'encaissement (dons, produits de mécénat) ;
- 14 K€ correspondant aux autres créances clients et factures à établir

Au 31 décembre 2025, les créances reçues par legs s'élèvent à 55.864 K€. Ces créances sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge.

Les autres créances, soit 1.617 K€, sont principalement constituées d'avoir à recevoir (12 K€) et des créances sur les chercheurs (1.605K€) cf. NOTE 4.2.8

Les produits à recevoir s'élèvent à 682 K€ et se composent de :

- 491 K€ : dons et produits du mécénat 2025 à encaisser en 2026 ;
- 191 K€ : revenus financiers du dernier trimestre 2025 à encaisser en 2026

Les charges enregistrées en 2025 et concernant en réalité l'exercice 2026, font l'objet d'une comptabilisation en « charges constatées d'avance » à l'actif du bilan. Le total de ces charges s'élève à 414 K€ contre 441 K€ en 2024.

NOTE 5.5 Valeurs mobilières de placement et autres placements financiers

A la clôture de l'exercice 2025, les placements financiers sont composés de contrats de capitalisation, comptes et dépôts à terme (CAT ou DAT), de parts de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (SCPI), de parts dans un Organisme Professionnel de Placement Collectif Immobilier (OPPCI), de fonds de dettes, de fonds d'infrastructure, de fonds de private equity, des intérêts courus des contrats de capitalisation et des CAT ou DAT, valorisés selon la méthode du « Premier entré, premier sorti » et placés auprès de grandes banques et institutions financières.

Les disponibilités comprennent les comptes bancaires, les comptes postaux et le compte sur Livret associatif.

	(en milliers €)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Valeurs mobilières de placement et autres placements financiers		185 179	179 215
Disponibilités		19 708	27 776
TOTAL		204 887	206 991

La variation des placements financiers de - 6,0 M€ correspond pour l'essentiel aux opérations suivantes :

- Variation nette des dépôts à terme : -9,9 M€ (Fin de 5 DAT pour un total de 31 M€ : fin d'un DAT SG pour -6 M€, d'un DAT BNP pour -3 M€, de 2 DAT Indosuez pour -13 M€ et d'un DAT BCP pour -9 M€). Ont par ailleurs été souscrits de nouveaux contrats à terme : BNP 3 M€, CA IDF 9 M€ et BCP 9 M€ réinvestis suite à la clôture du précédent contrat à terme.
- Variation des fonds de Private Equity : +3,8 M€ : appels de fonds sur les placements souscrits fin 2024 pour 2,9 M€ (Jeito, Thomas Bravo et Stepstone) et poursuite des appels sur Astorg (0,8 M€)
- Variation nette des fonds obligataires et fonds de dettes : -2,6 M€ : souscription au fonds M&G ABS fund (4 M€) et divers remboursements de capital concernant Tikehau II et III pour -1 M€, Eurocréances pour - 1,9 M€, IDinvest pour -3,2 M€ et -0,5 M€ Alpha Private Debt
- Souscription à 2 nouveaux contrats de capitalisation SOGECAP pour 8 M€
- Variation nette des fonds d'infrastructure et immobiliers pour : -5,3 M€ (dont -3,4 M€ correspondant à la vente de 50% des titres Valeur Pierre détenus et -1 M€ pour la revente des titres ETF-Nasdaq)
- Variation de titres relatifs à d'autres placements pour -40 K€

Pour rappel, dans le poste « Autres dettes » (cf. NOTE 6.6.6), figurent les montants non encore libérés à fin 2025, soit 23.246 K€ pour les fonds de dettes (MV Credit, Artemid et Alpha) et les fonds de private equity (Ardian, Eurazeo, Thoma Bravo, Jeito, Stepstone, Access, Latour et Astorg). Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds.

Détail des placements financiers au 31/12/2025

	(en milliers €)			
	Valeur brute (valeur achat) ¹	Moins-values latentes	Plus-values latentes	
Comptes et dépôts à terme	40 985	0	0	0
Contrats de capitalisation	18 000	0		0
SCPI	7 218	-199		1 215
OPPCI	1 372	0		708
Fonds d'infrastructure	9 197	0		2 089
Fonds de dettes	19 583	-336		449
Fonds de private equity	27 634	-582		2 884
Fonds Obligataires	44 045	0		2 678
Autres placements gérés directement par la FRM	114			
TOTAL	168 148	-	1 116	10 023

- ¹ les valeurs d'achat intègrent les éventuels frais d'acquisition ;
² dont 2 067 K€ d'intérêts courus au 31/12/2025 sur les comptes et dépôts à terme ;
³ dont montants non encore libérés sur les fonds d'infrastructure : 882 K€ ;
⁴ dont montants non encore libérés sur les fonds de dettes: 7.406 K€ ;
⁵ dont montants non encore libérés sur les fonds Private Equity : 14.958 K€

Etat des dépréciations des placements financiers

	(en milliers €)			
	Valeur de dépréciation au début de l'exercice	augmentation	reprise	Valeur de dépréciation à la clôture de l'exercice
SCPI	0	199		199
Fonds d'infrastructures	0			0
Fonds de dettes	250	336		250
Autres placements	176	581		176
TOTAL	426	1 116	426	1 116

NOTE 5.6 Disponibilités

Les disponibilités, pour une valeur de 27.776 K€ à la clôture de 2025, se décomposent principalement de :

- Compte sur Livret : +23.391 K€ ;
- Comptes bancaires courants : +4.106 K€ ;
- Intérêts courus à recevoir : +279 K€.

NOTE 6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION BILAN – PASSIF

NOTE 6.1 Fonds propres et réserves

(en milliers €)	Valeur au 31 décembre 2024	Affectation du résultat	Reclassement	Augmentation	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice	NOTES
Fonds propres sans droit de reprise	42 840	857	0	0	0	43 697	
Dotation statutaire	30 524					30 524	4.2.1
Dotation complémentaire	12 316	857				13 173	
Autres fonds propres sans droit de reprise - NC	13 804	0	0	0	0	13 804	
Dotations initiales	9 149					9 149	4.2.1
Dotations complémentaires	4 655					4 655	
Ecart de réévaluation	6 893					6 893	4.2.2 et 5.2
Réserve des Programmes de recherche pluriannuels futurs	26 467	3 601	-77			29 990	4.2.3
Report à nouveau	0					0	
Excédent de l'exercice	4 615	-4 615		1 616		1 616	
Situation Nette	94 619					96 000	
Autres fonds propres – dotations consommables	11 936	156	0	268	345	12 015	
Dotations consommables initiales	12 479	47				12 526	
Dotations consommables complémentaires						0	
						0	4.2.1
Dotations consommables inscrites au compte de résultat	3 938	109		268		4 315	
Dotations consommables complémentaires	-4 481				345	-4 826	
Dotations consommables inscrites au compte de résultat							
TOTAL	106 555	0	-77	1 884	345	108 016	

1 NC : non consommables

L'intégralité des fonds propres et réserves (à l'exception de l'écart de réévaluation) ainsi que le résultat de l'exercice 2024 ont pour origine des ressources liées à la générosité du public.

Reclassement. : l'affectation du résultat, telle qu'elle était prévue au Conseil de surveillance du 16 mai 2025, prévoyait un niveau de réserves de 30 067 890,37€ après affectation. Néanmoins 77 K€ correspondant aux résultats des dotations Danone et Marie-Noëlle non affectés à la revalorisation de leurs dotations auraient dû venir alimenter leurs Fonds dédiés et donc ne pas être intégrés au résultat affectable aux réserves (tel que cela a été précisé dans la décision d'affectation du résultat 2025). Le correctif ici à l'ouverture permet ce reclassement compte à compte du bilan.

Les diminutions (hors excédent de l'exercice 2024) correspondent aux quotes-parts de dotations consommables inscrites au compte de résultat, et sont liées à des ressources issues de la générosité du public (cf. NOTE 9.2.1).

L'ensemble des fonds propres (sans droit de reprise ; autres fonds propres sans droit de reprise ; autres fonds propres – dotations consommables) sont considérés comme ayant une origine issue de la générosité du public (volontés d'un testateur, donateur ou mécènes ; cumul d'excédents dégagés au fil des années issus de ressources liées à la générosité du public : don, mécénat, libéralités).

6.1.1 Dotation statutaire

Par affectation de l'excédent 2024, la dotation statutaire complémentaire a augmenté de 857 K€ en 2025.

L'article 11 des statuts prévoit que « La dotation comprend l'apport fait par les fondateurs et de ses abondements successifs, en vue de la reconnaissance de la FRM comme établissement d'utilité publique ».

Les actifs constitutifs de la dotation statutaire se retrouvent principalement dans des comptes à terme et des fonds obligataires (cf. NOTE 5.5).

6.1.2 Autres fonds propres sans droit de reprise (NOTE 4.2.1)

	(en milliers €)	Dotations initiales et complémentaires		Dotations complémentaires			Dotations initiales et complémentaires	
		A l'ouverture (situation au 31/12/2025)	Affectation du résultat 2024	Après affectation du résultat	Consommation exceptionnelle 2025		A la clôture au 31/12/2025	
Dotation Binet		433			433		433	433
Dotation Rosen		4 544			4 544		4 544	4 544
Dotation Piraud		307			307		307	307
Dotation Tartois		733			733		733	733
Dotation Delahaute maison		189			189		189	189
Dotation Woringer		640			640		640	640
Dotation Rouanet		6 957			6 957		6 957	6 957
TOTAL		13 803	0		13 803	0		13 803

Les résultat 2024 de ces dotations n'ont pas permis de les revaloriser pour tenir compte de l'inflation constatée en 2024.

Il est à noter que la contrepartie des dotations Woringer et Rouanet est en actif immobilisé (cf. NOTE 5.2), soit en « Immeubles et terrains provenant de legs » (dotation Woringer), soit en « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » (dotation Rouanet).

6.1.3 Autres fonds propres – dotations consommables (Cf. NOTE 4.2.1)

La diminution de 345 K€ représente la consommation des dotations consommables via le compte de résultat sur l'année 2025 (cf. NOTE 9.2.1).

(en milliers €)	Dotation initiale	Dotation consommée		Dotation complémentaire 31/12/2025	Dotation totale 31/12/25
		Quote-part inscrite au compte de résultat 2025	Solde au 31/12/25		
	A	C	D = B+C	E	F = A+D+E
Dotation Mescle	1 113	-97	-868	46	292
Dotation Laroche	369	-11	-253	31	147
Dotation Home du Pharmacien	1 503		-394	111	1 220
Dotation Danone	4 419		-128	1 386	5 678
Dotation Fondation Marie-Noëlle	2 069		-15	348	2 402
Dot. Fond. Bernadette et Pierre Duban	326	-41	-220		106
Dotation Bournet-Metayer	259	-1	-1		258
Fondation Guillaumat-Piel	1 950	-144	-144		1 807
Dotation Laure Lejeune	99	-52	-52		47
Dotation Taldou	159				159
TOTAL	12 266	-345	-2 074	1 922	12 114

6.1.4 Réserve des programmes de recherche pluriannuels futurs (Cf. NOTES 4.2.3 - 4.2.8)

(en milliers €)	31/12/2024	Affectation du résultat 2024				Solde au 31/12/2025
		Diminutions		Augmentations		
		Consommations	Reprises			
	A	B	C	D	E = A-B-C+D	
Equipes Labellisées FRM	24 466		12 203	14 880	27 143	
Amorçage de Jeunes Equipes	2 002		807	1 653	2 848	
TOTAL	26 467		13 010	16 533	29 990	

Les variations analysées ci-dessus et commentées ci-après correspondent à l'affectation de l'excédent dégagé en 2024.

Le solde au 31 décembre 2025 ainsi que son analyse s'entendent **avant** affectation de l'excédent dégagé en 2025 ; cette affectation sera décidée et validée en Conseil de Surveillance le 19 mai 2026.

Equipes Labellisées FRM : Le financement du programme a été consommé partiellement (12.203 K€) et reconstitué pour atteindre 27.143 K€

Amorçage : Le financement du programme a été consommé également partiellement et reconstitué pour atteindre 2.848 K€

Le montant des réserves est de 29.990 K€ contre 26.467 K€ en 2024. Il correspond à 53,8% du budget des attributions scientifiques programmé en 2025 soit plus de 6,5 mois d'activité prévisionnelle conformément à l'objectif fixé par le conseil de surveillance.

6.1.5 Affectation du résultat 2024

(en milliers €)	Résultat	Imputation
Excédent de l'exercice 2024	4 615	
Dotation pérenne – revalorisation de la dotation statutaire		857
Apports sans droit de reprise – compléments de dotations		109
Autres fonds propres : affectation en dotation consommable initiale		47
Prélèvements sur autres fonds propres – dotations consommables		
Programmes de recherche : reprise sur programmes antérieurement constitués		-13 010
Programmes de recherche : financement des programmes de recherche pluriannuels futurs		16 533
Report à nouveau des résultats cumulés des Comités régionaux		
Affectation en Fonds dédiés des résultats des dotations non alloués à la revalorisation des fonds propres		77
TOTAL	4 615	4 615

L'excédent de 2024 a été affecté à hauteur de :

- + 857 K€ au titre de la revalorisation de la dotation statutaire ;
- + 156 K€ au titre des compléments des autres dotations ;
- - 13.010 K€ au titre de consommation des réserves antérieurement constituées pour les programmes de recherche pluriannuels futurs ;
- +16.533 K€ au titre de reconstitution des réserves pour les programmes de recherches pluriannuels futurs.
- + 77 K€ à l'alimentation des fonds dédiés des dotations correspondant à la partie de leur résultat 2024 non affectée à la revalorisation des leurs fonds propres.

NOTE 6.2 Fonds reportés liés aux legs ou donations

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A	B	C	D = A-B+C
Fonds reportés liés aux legs et donations	72 428	169 621	173 880	76 687
Fonds reportés liés aux legs et donations orientés	9 959	31 988	31 187	9 158
TOTAL	82 387	201 608	205 067	85 845

Comme indiqué en NOTE 4.2, les fonds reportés correspondent aux legs et donations non réalisés à la date de la clôture. Il s'agit des ressources de libéralités restant à encaisser.

NOTE 6.3 Fonds dédiés

(en milliers €)	Reclassement					Fonds restant à engager en fin d'exercice	dont fonds dédiés de plus de 2 ans
	Fonds à engager au début de l'exercice	S- Régularisation s	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	C		
Type de ressources	A		B			D = A-B+C	
Fonds dédiés aux fondations abritées	4 501	-78	1 759	284		2 948	2 200
Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectés	883	57	538	1 152		1 554	280
Fonds dédiés sur legs et donations affectés	2 461	-168	893	1 943		3 343	763
Fonds dédiés sur revenus des dotations	484					484	49
TOTAL	8 329	-189	3 190	3 379		8 329	3 292

La partie de ces fonds dédiés supérieures à deux ans représente 3.292K€ (soit 39,04% du total des fonds dédiés) dont 1.349 K€ pour les Fondations abritées de chercheurs dont certaines constituent leur dotation dans la perspective de devenir fondation reconnue d'utilité publique autonome dans le futur. C'est le cas de la Fondation abritée pour la Recherche sur les AVC qui a été clôturée cette année suite à la création d'un fond indépendant de la FRM.

Reclassements : les Fondations Laure Lejeune et Taldy voient leurs fonds reclassés en dotation consommable au lieu de fonds dédiés, conformément aux conventions. On note à nouveau sur 2025 d'importants legs et donations orientés (6.178 K€) qui n'ont pu être jumelés entièrement cette année du fait d'orientations spécifiques pour lesquelles nous n'avions pas de projets. Nous intégrons également sur 2025 une correction sur les fonds dédiés d'ouverture des fondations abritées Danone et Marie-Noëlle, correspondant à un reclassement depuis les réserves.

Fonds dédiés aux Fondations abritées

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice					Reclassements- Régularisations	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de ressources	A						B	C	D = A-B+C
Fondation pour l'Innovation Thérapeutique	279						23	256	
Fondation du Rein	268						47	221	
Fondation pour la Recherche sur les AVC	1 007						1 007	0	
Fondation NECKER	1 434						519	915	
Fondation pour la Recherche sur l'Endométriose	289							68	357
Fondation OB-E	0							82	82
Dotation Binet	0							8	8
Dotation Home du Pharmacien	0							9	9
Fondation Guillaumat-Piel	0						0	0	0
Fondation Espérance	90						91	0	0
Fondation Thémis et Pégase	2							5	7
Fondation Marie-Noëlle	190				21				211
Fondation Ginette Pestier Bouvier	21						21		0
Fondation Calvet	157							48	205
Fondation Alain Rousseau	80							13	93
Fondation Capucine	2							0	2
Fondation Bessis	50						11		39
Fondation George Quentin	400								400
Fondation Acantha	104							0	104
Fondation Billaud-Durand	29							27	56
Fondation Laure Lejeune	99				-99				0
TOTAL	4 501				-78		1 759	284	2 948

En application du Règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources sont à considérer comme provenant de l'Appel à la Générosité du Public (AGP). Les régularisations d'ouverture correspondent au reclassement des sommes disponibles de la Fondation Laure Lejeune en dotation consommable, et au reclassement du résultat 2024 de la Fondation Marie-Noëlle non alloué à sa revalorisation de réserves en fonds dédiés.

Fonds dédiés sur dons manuels et ressources affectées

(en milliers €)	Fonds à engager au début de l'exercice					Reclassement- Régularisations	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Type de Ressources	A						B	C	D = A-B+C
Dons et mécénat affectés (AGP)	682				1			538	1 150
Danone FRM Nutrition (AGP)	201				57				0
TOTAL	883				57			538	1 150

En application du règlement ANC 2018-06, l'ensemble des ressources alimentant les fonds dédiés sont à considérer comme de l'AGP.

Le jumelage des projets scientifiques 2025 a permis d'utiliser les fonds dédiés provenant des dons et du mécénat orientés des années antérieures pour 538 K€. Les nouvelles ressources provenant des dons du mécénat orientés de l'année n'ayant pas fait l'objet d'un jumelage, ont alimenté les fonds dédiés pour 1.150 K€. Concernant les fonds dédiés au *Danone International Prize for Alimentation* en partenariat scientifique avec la FRM, les fonds dédiés n'ont pas été utilisés et les produits financiers 2024 sont venus augmenter la dotation d'une part et les fonds dédiés d'autre part.

Fonds dédiés sur libéralités affectées et produits financiers sur dotation legs

Type de Ressources	(en milliers €)					
	Fonds à engager au début de l'exercice	Reclassement- Regularisations	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice	D = A-B+C
Legs affectés (AGP)	2 461	-168	893	1 921	3 321	
Produits financiers sur dotation legs (AGP)	484			24	508	
TOTAL (AGP)	2 945	-168	893	1 945	3 829	

Les legs, donations et assurances-vie affectés découlent de clauses testamentaires qui les destinent au soutien à la recherche sur une pathologie.

En 2025, la FRM a reçu 6 177 K€ de produits d'exploitation correspondant à des libéralités affectées. Ces produits ont été jumelés avec des projets de recherche correspondant au souhait du testateur. Les libéralités pour lesquelles la FRM n'a pas pu répondre à la demande du léguaunt au cours de l'exercice, sont portées en fonds dédiés (cf. NOTE 4.2.9). Cette part représente 1 785 K€ en 2025.

Sur 2 461 K€ de produits de libéralités affectés, antérieurement portés en fonds dédiés, la FRM en a utilisé 893 K€ en 2025, pour le financement de projets de recherche correspondant au souhait du léguaunt.

Au titre de la même période, les fonds dédiés sur produits des dotations sont les produits fonciers ou financiers des dotations issues de legs. Ils sont restés stables sur 2025, les ressources de l'année ayant été majoritairement utilisées à la mission sociale de ces dotations.

NOTE 6.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions sur legs ou donations	9			9
Indemnités de fin de carrière	280	0	13	267
TOTAL	289	0	13	276

Les provisions relatives à des legs (charges testamentaires quant à l'obligation d'entretien des tombes ou sépultures, la tenue d'offices religieux) sont restées stables par rapport à 2024.

La diminution de la provision pour risques et charges correspond au réajustement de la provision sur les indemnités de fin de carrière (-13 K€).

NOTE 6.5 Provisions pour dépréciations des biens destinés à être cédés et sur créances liées aux legs et donations

(en milliers €)	Provisions au début de l'exercice		Reclassement	Augmentations (dotations de l'exercice)		Diminutions (reprises de l'exercice)	Provisions à la fin de l'exercice
Type de ressources	A		AA	B	C	D = A+B-C	
Dépréciations sur les biens liés aux legs et donations	1 041			2 180		1 391	1 830
Dépréciations sur les créances liées aux legs et donations	75						75
TOTAL	1 116		0	2 180		1 391	1 905

En 2025, les nouvelles dotations de 2.180 K€ correspondent à la dépréciation des biens non vendus.
Au titre de la même période, les reprises de 1.391 K€ sont justifiées par la vente des biens sous-jacents.

NOTE 6.6 Dettes

(en milliers €)	Valeur au 31 décembre 2024	Solde à la fin de l'exercice	A moins d'un an		Entre un et 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 130	2 032	2 032			
Dettes fiscales et sociales	613	691	691			
Dettes des legs ou donations	22 074	16 321	16 321			
Dettes envers les chercheurs	13 824	15 117	10 154		4 963	
Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels	55 139	61 927	41 595		20 332	
Autres dettes	27 678	22 546	18 521		4 024	
Produits constatés d'avance	2 862	2 577	2 577			
TOTAL	124 319	121 211	91 892		29 319	

6.6.1 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.2 Dettes fiscales et sociales

Ces dettes sont toutes à moins d'un an.

6.6.3 Dettes des legs ou donations

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces dettes s'élève à 16.093 K€ contre 22.074 K€ en 2024.

Ces dettes sont théoriquement toutes à moins d'un an, mais dépendantes du délai de règlement des successions par les notaires en charge et des affectations des acomptes notaires.

6.6.4 Dettes envers les chercheurs

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces dettes (concernant les programmes d'aides individuelles) s'élève à 15.117 K€ contre 13.824 K€ en 2024.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 10.154 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 4.963 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.5 Dettes envers les chercheurs des programmes pluriannuels

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces dettes s'élève à 61.927 K€ contre 55.139K€ en 2024.

Ces dettes sont réparties en fonction de leur échéance à hauteur de :

- 41.595 K€ sont des dettes à moins d'un an ;
- 20.332 K€ ont une échéance comprise entre 1 et 5 ans.

6.6.6 Autres dettes

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces dettes s'élève à 22.546 K€ contre 27.679 K€ en 2024, en diminution du fait de la réalisation des premiers appels sur les nouveaux placements souscrits en 2024.

Ces dettes représentent, notamment, des versements qui restent à effectuer sur des placements financiers :

- 4.022 K€ pour le fonds de dettes MV Crédit (engagement pris pour 5.000 K€ en 2024)
- 3.800 K€ pour le fonds de Private Equity Eurazeo (engagement pris pour 5.000 K€ en 2024)
- 2.481 K€ pour le fonds de Private Equity Stepstone (engagement pris pour 4.700 K€ en 2024)
- 2.188 K€ pour le fonds de dettes Artemid (engagement pris pour 5.000 K€ en 2024)
- 2.498 K€ pour le fonds de Private Equity Thoma Bravo (engagement pris pour 3.000 K€ en 2024)
- 983 K€ pour le fonds Alpha Private Debt (engagement pris pour 4.400 K€ en 2024)
- 768 K€ pour le fonds de Private Equity Ardian (engagement pris pour 3.700 K€ en 2024)
- 1.636 K€ pour le fonds de Private Equity Jeito (engagement pris en 2024, non encore appelé au 31/12/24)

- 1.920 K€ pour le fonds de Private Equity Access Capital Fund (engagement pris pour 3.000 K€ en 2024)
- 1.120 K€ pour le fonds de Private Equity Latour (engagement pris pour 2.000 K€ en 2024)
- 735 K€ pour le fonds de Private Equity Astorg (engagement pris pour 3.000 K€ en 2024)

Ces montants seront versés au fur et à mesure des appels de fonds et des échéances à 1 voire 2 ans.

6.6.7 Produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, la valeur de ces produits s'élève à 2.578 K€ contre 2.862 K€ en 2024.
Ils sont constitués par des produits constatés d'avance sur des conventions de mécénat/ partenariat et dons.

NOTE 7 – IMPACT DES FONDATIONS ABRITEES SUR LES POSTES DU BILAN DE LA FRM-
(en milliers €)

Actif	2025	2024	Passif	2025	2024
Immobilisations nettes			Autres fonds propres – dotations consommables	5 070	5 068
Biens reçus par legs destinés à être cédés	13 200	16 599	Fonds dédiés aux fondations abritées	2 949	4 494
Créances	3 364	0	Fonds reportés sur legs	17 149	16 852
Produits à recevoir	9	62	Résultat	138	68
Placements financiers	3 092	8 062	Dettes chercheurs	1 095	631
Disponibilités	6 766	3 909	Dettes fournisseurs	26	1 515
Charges constatées d'avance	0	6	Produits constatés d'avance		
			Autres dettes	6	10
Total Actif	26 432	28 638	Total Passif	26 432	28 638

Les fonds propres des Fondations abritées de mécènes - sont constitués de dotations consommables pour 5.070 M€

Les actifs constitutifs de ces dotations se retrouvent dans les placements financiers (cf. NOTE 5.5), notamment dans des dépôts à terme, des fonds de dettes privées et d'infrastructures.
Le résultat des Fondations abritées de flux (fondation de chercheurs ou de mécènes) est neutralisé à la clôture des comptes par un mouvement impactant les fonds dédiés, sauf en cas de réévaluation des dotations via l'alimentation de la dotation complémentaire.

NOTE 8 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENT RECUS	8.2	2025			2024
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Legs et donations en cours d'acceptation par les organes statutaires		8 633 984	0	8 633 984	8 810 584
Legs et donations en cours d'acceptation, orientées sur une pathologie		1 674 561	0	1 674 561	3 018 976
Assurances-vie à recevoir		11 554 089	0	11 554 089	7 213 754
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie		109 838	0	109 838	609 207
Autres engagements à recevoir		3 220 909	0	3 220 909	3 718 609
ENGAGEMENTS DONNES	8.3				
Legs et donations en cours d'acceptation, orientés sur une pathologie					1 674 561
Assurances-vie à recevoir, orientées sur une pathologie					109 838
Autres engagements donnés					3 220 909
					609 207
					3 718 609

Note 8.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2025, 140 dossiers de legs et donations sont ouverts et en attente d'acceptation par le comité des libéralités de la FRM. 68 de ces dossiers font l'objet d'une valorisation provisoire pour un montant total de 10.308 K€ contre 11.830 K€ en 2024.

En outre, au 31 décembre 2025, la FRM avait connaissance de 102 contrats d'assurance-vie à recevoir (hors succession) pour un montant total de 11.664 K€ contre 7.823 K€ en 2024. Ce montant est comptabilisé en hors bilan dans un poste « Assurances-vie à recevoir ». La FRM a également été désignée comme bénéficiaire sur 89 dossiers supplémentaires, sans précision du montant attendu. A ce stade, il n'est donc pas possible de connaître précisément le total des engagements orientés et non orientés.

La FRM a reçu en 2017 l'engagement sur 15 ans d'une fondation basée à l'étranger pour un montant global de 7,5 millions de francs suisses (CHF). La part restant à recevoir sous conditions suspensives s'élève au 31 décembre 2025 à 3 millions de francs suisses.

La valorisation de l'engagement restant à recevoir, au taux officiel de la Banque de France à la date de la clôture et égal à 0,93, s'élève à 3.220 K€. Par ailleurs, la FRM peut bénéficier d'un versement complémentaire, sous condition suspensive, correspondant aux produits financiers relatifs au placement des sommes non versées. Cette somme étant à la libre appréciation de la fondation basée à l'étranger, et aucun versement n'ayant été fait jusqu'à présent, elle n'est pas valorisée par la FRM en engagement à recevoir.

Pour certaines Fondations abritées de la FRM, les fondateurs peuvent prendre un engagement de versement minimum de dons sur une période pluriannuelle.

Note 8.2 Engagements donnés

Parmi les legs ouverts et en attente d'acceptation, 1.675 K€ font l'objet d'une affectation et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions exprimées par testament.

Parmi les contrats d'assurance-vie à recevoir, 110 K€ sont affectés et la FRM s'est engagée à les utiliser conformément aux dispositions mentionnées dans lesdits contrats

Au 31 décembre 2025, les autres engagements donnés s'élèvent à 3.221 K€ contre 3.719 K€ en 2024.

NOTE 9 – ELEMENTS MARQUANTS DU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 9.1 Commentaires sur les produits

Les produits d'exploitation sont en augmentation de +5,7 % (74.058 K€ en 2025 contre 70.091 K€ en 2024, soit +3.967 K€) :

- les quote-part de dotations consomptibles sont en hausse de +192 K€ ;
- les dons manuels sont en hausse de 1.848 K€ (+11 %)
- les contributions financières sont en baisse de -205 K€ (-8.0%) ;
- les ressources issues du mécénat sont en baisse de -306 K€ (-10.4%) ;
- les legs, donations et assurances-vie sont en baisse de -210 K€ (- 0,5%) ;
- l'utilisation des fonds dédiés est en hausse de + 2559 K€

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » se décompose ainsi (montants en milliers d'euros) :

PRODUITS		MONTANTS
Montant perçu au titre d'assurances-vie		10 365
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » et produit de gestion temporaire		39 010
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		14 999
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 240
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		19 461
Sous-total PRODUITS		85 075
CHARGES		MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		13 070
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		1 146
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations		24 389
Sous-total CHARGES		38 605
SOLDE AU COMPTE DE RESULTAT		46 470
Dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie comptabilisées en charges		0
SOLDE DE LA RUBRIQUE AU CR PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)		46 470

Il est à noter que les comptes 2025 intègrent des corrections comptables identifiées après une analyse détaillée des acomptes notaires non rapprochés. L'impact de ces corrections est de -0,2 M€, portant sur 45 dossiers depuis 1999.

Les dépenses liées aux legs, donations et assurances-vie, qui ne sont pas directement rattachées aux passifs de legs ont comptabilisées depuis 2025 dans leur intégralité en charges au compte de résultat. En 2024, une partie de ces charges venait en diminution de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » dans les « Produits par origine » du CROD. Le retraitement effectué, en application de cette méthode, avait minoré le solde de ladite rubrique au niveau du CROD, à hauteur de -407 K€ en 2024, sans équivalant en 2025.

NOTE 9.2 Commentaires sur les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en hausse de +10,6 % (78.950 K€ en 2025, contre 71.403 K€ en 2024, soit +7.547 K€). Cette variation s'explique principalement par les aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires qui augmentent de +7.874 K€ (+15,5% par rapport à 2024) et par le report en fonds dédiés en 2025 qui est moins important qu'en 2024 (la succession importante reçue au bénéfice de la Fondation abritée Guillaumeat Piel en 2024 s'était traduite par un report significatif des ressources versées), ceci génère une baisse des charges d'exploitation de 1.455 K€

Les achats et charges externes s'établissent à 11.797 K€ en 2025 contre 11.063 K€ en 2024, soit une hausse de 765 K€ s'expliquant pour l'essentiel par une hausse des frais de recherche de fonds dans un contexte d'augmentation des coûts, et de renforcement de nos dispositifs de communication auprès de nos donateurs pour des appels à soutien et des rendus de compte.

Les charges de personnel augmentent de 420 K€ (+10,8% par rapport à 2024). La masse salariale brute s'élève à 2.794 K€ contre 2.495 K€ en 2024, soit en progression de +299 K€ (+ 12%), en légère diminution cependant par rapport au budget prévisionnel 2025. Cela s'explique par l'arrivée en 2025 de nouveaux collaborateurs sur des postes vacants (augmentation des effectifs de 45,02 ETP en 2024 à 46,9 ETP en 2025) conformément à la stratégie votée pour accompagner la croissance de l'activité ; ainsi que par la présence sur toute l'année 2025 de collaborateurs recrutés en cours d'année 2024. Les charges sociales augmentent proportionnellement moins en passant de 1.154 K€ en 2024 à 1.277 K€ en 2025, soit une variation de +10,6%.

9.2.1 Quote-part des dotations consommables virées au compte de résultat

Cette quote-part s'élève à 345 K€ en 2025 contre 152 K€ en 2024 et concernent les dotations suivantes :

- Dotation Mesclé pour 97 K€ ;
- Dotation Laroche pour 11 K€ ;
- Dotation Duban 41 K€ ;
- Dotation Guillaumeat-Piel 144 K€ ;
- Dotation Laure-Lejeune : 52 K€

NOTE 9.3 Commentaires sur le résultat financier

Le résultat financier atteint 6.596 K€ en 2025 contre 5.974 K€ en 2024 soit une hausse de +622 K€ (+10,4 %). Il se compose principalement de la façon suivante :

- des revenus de placements pour +5.225 K€ contre +6.009 K€ en 2024 soit -779 K€ ;
- d'une reprise sur provision pour dépréciation de + 426 K€ contre + 414K€ en 2024 ;
- d'une dotation sur provision pour dépréciation de - 1.116 K€ contre -426 K€ en 2024, pour prendre en compte les moins-values latentes sur nos placements, notamment les nouveaux investissements qui sont encore en phase de collecte de fonds et dont la valeur ne s'est pas encore concrétisée ;
- de résultat de cession de placements financiers de +2.063 K€ contre 8 K€ en 2024 résultant de la cession de 50% des parts de notre placement immobiliser Valeur Pierre.

Il est à noter que si le résultat financier est clairement lisible dans le compte de résultat, ses composantes sont en revanche éclatées en quatre rubriques séparées dans le CROD et le CER (cf. NOTE 10) :

- les produits financiers (revenus des placements et plus-value de cession) sont compris dans les « autres produits liés à la générosité du public » ;
- les charges financières (moins-values sur cession) sont intégrées dans les « frais de fonctionnement » ;
- les dotations aux provisions financières sont détaillées dans les dotations aux provisions ;
- de même les reprises de provisions financières sont incluses dans les reprises sur provisions.

Des informations complémentaires sur les postes du compte de résultat sont apportées ci-après, au travers des commentaires des emplois et des ressources du CROD et du CER.

NOTE 9.4 Commentaires sur le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul en 2025 contre -1 K€ en 2024.

NOTE 9.5 Impact des Fondations abritées sur le compte de résultat (en milliers €)

Charges	2025	2024	Produits	2025	2024
Aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires	2 469	1 200	Dons, legs et mécénat	3 008	7 443
Autres achats et charges externes	555	2 961	Contribution financière		
Charges financières		-	Autres produits	333	212
Affectation résultat n-1	159	68	Reprises de provisions		
Report en fonds dédiés	1 740	3 797	Utilisation des fonds dédiés	1 720	371
Résultat à affecter année n	138				
Total Charges	5 061	8 026	Total Produits	5 061	8 026

NOTE 9.6 Contributions

9.6.1 Contributions des bénévoles

Les membres du Conseil scientifique (32 membres) ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Cependant, conformément au Règlement intérieur de la FRM et afin de pallier l'impossibilité pour ces membres de faire une demande de subvention pour leur laboratoire de rattachement dans le cadre des expertises qu'ils seraient amenés à faire en tant que membres du Conseil scientifique, il est versé à leur structure de recherche, une somme forfaitaire de 30 000 euros et de 45 000 euros à la structure de recherche du Président, représentant un total de 978 K€ inclus dans les « aides aux chercheurs et subventions aux laboratoires » dans le compte de résultat.

Les experts scientifiques des comités de pilotage pour les appels à projets des Axes prioritaires sont bénévoles.

Les experts scientifiques étrangers chargés d'évaluer (double expertise) les dossiers des programmes de recherche pluriannuels sont bénévoles.

Les administrateurs du Conseil de surveillance et les membres des Comités consultatifs (Comité financier et d'audit, Comité de la recherche, Comité d'orientation) ne reçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls sont remboursés leurs frais réels lorsque les membres en font la demande. Ces frais sont ensuite présentés au Conseil de surveillance.

Les 13 Comités régionaux existant fin 2025 sont également composés d'environ 150 bénévoles. Ils ont en charge la représentation locale des actions de la FRM pour la Recherche Médicale (développement de la notoriété et des ressources).

Le siège de la FRM peut accueillir jusqu'à 5 bénévoles (en temps normal) qui, aux côtés de l'équipe de salariés, apportent leur contribution aux services des donateurs, à l'information scientifique, aux manifestations et au traitement des dossiers de succession.

Cela représente en tout 16.150 heures de bénévolat en 2025. Ces contributions ne sont pas valorisées du fait de la complexité de calcul au taux horaire en raison des disparités de profils des bénévoles.

9.6.2 Contributions volontaires en nature valorisées

Les prestations en nature dont la FRM a bénéficié au cours de l'exercice sont valorisées en 2025 à 309 K€, correspondant à des espaces publicitaires télévisés offerts gracieusement par les différents médias (principalement TV). La valorisation se fait sur la base de factures envoyées par les différents médias.

NOTE 10 – COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION – CROD

NOTE 10.1 Principes, règles et méthodes d'établissement du CROD

10.1.1 Principes généraux d'établissement :

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte. Il permet d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de la FRM dans une perspective de continuité d'activité.

Le CROD présente les ressources de la FRM par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique. Il comporte deux colonnes avec le comparatif avec l'exercice antérieur :

- La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat ;
- La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

Le CROD se compose de deux parties :

- Produits par origine et charges par destination ;
- Contribution volontaire en nature.

La Fondation pour la recherche médicale a un modèle économique basé quasi exclusivement sur le financement privé et en particulier, le financement provenant directement de la générosité du public qui représente 96,6% du total des ressources en 2025 contre 96.2% en 2024.

Les quotes-parts de dotations consommables (reprises au résultat) sont considérées comme des « autres produits liés à la générosité du public » car les dotations correspondantes, inscrites en fonds propres, ont pour origine la générosité du public (cf. NOTE 4.2.1). Les ressources provenant de fondations partenaires ont été considérées en 2025 comme des ressources indirectement issues de la générosité du public et sont comptabilisées en contributions financières diminuant le ratio par rapport aux années précédentes.

10.1.2 Méthodes de passage du compte de résultat au CROD

Le total des charges du CROD correspond théoriquement au total des charges du compte du résultat ; le total des produits du CROD correspond au total des produits du compte de résultat. Cependant, lors de la vente d'une immobilisation (autre que les biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés), seule apparaît la plus-value nette comptable en ressources ou la moins-value nette comptable en emplois selon le règlement de l'ANC N° 2018-06.

La ventilation des charges de la FRM dans le CROD s'effectue grâce à la tenue d'une comptabilité analytique organisée pour suivre de façon détaillée les différents postes de charges par projet et les produits qui leur sont affectés. L'objectif qui prévaut est le respect de la volonté des testateurs, des mécènes, des fondateurs de Fondations abritées, et plus largement des donateurs.

Sous la rubrique « Missions sociales », figurent les dépenses relatives à l'objet social de la FRM : soutien à la recherche médicale, information du public aux progrès de la recherche ainsi que les dépenses s'y rattachant directement ou indirectement (charges de personnel et frais de fonctionnement du département des affaires scientifiques, quote-part des frais généraux). Les frais de communication institutionnelle et de publicité sont détachés des frais de recherche de fonds ; ils figurent dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

La répartition des charges de personnel est faite en fonction du service de rattachement de chaque salarié ; elle fait l'objet d'une grille de répartition validée par le Directoire. De même, les frais généraux du siège social (assurance, électricité, eau, gaz, fournitures de bureau, affranchissement, téléphonie, amortissements des matériels informatiques, etc.) sont ventilés dans les différents emplois du CER en fonction de la surface occupée par les personnes affectées à ces emplois, sauf lorsqu'ils peuvent être rattachés directement à un service concerné.

Les frais de fonctionnement intègrent les frais des différentes instances et du Directoire, ceux du département administratif, les frais liés à la possession du bâtiment (taxes, charges de copropriété, travaux d'entretien et d'aménagement), les frais de la coordination nationale des Comités régionaux, ainsi que les dépenses de la Maison de la Recherche.

Les pertes sur opérations financières figurent également dans cette rubrique.

10.1.3 Affectation par emploi des ressources liées à la générosité du public

Pour réaliser cette affectation, la FRM utilise le suivi projet par projet qu'elle a mis en place et examine pour chacun d'entre eux la mise en œuvre des règles de financements sous-jacentes.

Le principe prédominant étant de respecter la volonté du financeur (mécène, testateur ou donateur), les ressources qui portent une affectation sont donc traitées de façon prioritaire par rapport à toute autre règle :

- les ressources qui sont affectées au financement de la mission sociale font l'objet d'un « jumelage », c'est-à-dire que des projets de recherche sont identifiés, en fonction de leur conformité au souhait du financeur ;
- les contributions de soutien à la revue « *Recherche & Santé* » financent les coûts de la revue ;
- les ressources affectées aux Fondations abritées et sans affectation complémentaire sur une pathologie, servent à financer les missions sociales, les frais de recherche de fonds ou les frais de fonctionnement de ces Fondations abritées ;
- les ressources qui portent une affectation et qui ne peuvent être jumelées avec un projet, alimentent les fonds dédiés (engagements à réaliser sur ressources affectées non utilisées). Ces fonds dédiés seront utilisés aussitôt qu'un projet conforme à l'affectation aura été identifié.

Des ressources non affectées peuvent être logiquement rattachées à un emploi. Cela s'illustre en particulier lorsqu'au sein d'une section analytique (projet), les produits sont affectés aux charges de la même section. De la même façon, des emplois peuvent être logiquement financés en priorité par une ressource identifiée. Par exemple :

- les frais de collecte et les frais de traitement des dons sont financés par les dons issus de la collecte ;
 - les pertes financières non provisionnées sont couvertes en priorité par les produits financiers ;
 - les frais de recherche des autres fonds privés sont financés par les ressources non affectées du mécénat et des partenariats ;
 - la revalorisation de la dotation (en fonction de l'inflation) en cas d'excédent constaté sur l'exercice est couverte par les produits financiers.
- Enfin, les ressources qui ne seraient pas affectées et qui n'auraient pas pu être rattachées de façon logique à un emploi défini, se répartissent en suivant les principes suivants :
- les produits directs liés à la générosité du public (dons, mécénat, legs, donations et assurance-vie) et les quotes-parts de dotations consommables financent en priorité la mission sociale et participent à l'éventuel résultat excédentaire ;
 - les autres produits liés à la générosité du public (produits financiers) financent prioritairement et dans cet ordre, les frais de fonctionnement, puis les frais de recherche de fonds, puis la mission sociale.

10.1.4 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeur nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
										Autres produits liés à la générosité	Autres produits non liés à la générosité	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources						
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes								
Achats de marchandises												-
Variation de stock												-
Autres achats et charges externes	1 686 504			8 126 730	105 330	1 810 203			-			11 728 767
Aides financières	57 015 893			1 705 356		850			100 000			58 822 098
Impôts, taxes et versement assimilés	96 264			133 464	13 390	385 150						628 269
Salaires et traitements	825 975			1 045 328	114 891	743 309						2 729 503
Charges sociales, autres charges de personnel	384 527	-		487 134	53 487	345 034						1 270 183
Dotations aux amortissements et provisions	24 539			36 462	1 659	184 990	1 120 916					1 368 567
Report en fonds dédiés									3 378 909			3 378 909
Autres charges												-
Charges financières						1 392			52			1 444
Charges exceptionnelles	-			-								-
Participations des salariés aux résultats												-
Impôt sur les bénéfices								71 731				71 731
TOTAL	60 033 702	-	-	11 534 475	288 757	3 470 928	1 120 916	71 731	3 478 961	-	-	79 999 471

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					-
Mises à disposition gratuites de biens					308 938
Prestations de services			308 938		
Personnel bénévole					
TOTAL		-	308 938	-	308 938

10.1.5 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

A - PRODUITS PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	75 321 549	75 321 549	72 142 965	72 142 965
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat	67 703 384	67 703 384	65 964 120	65 964 120
- Dons manuels	18 597 972	18 597 972	16 749 851	16 749 851
- Legs, donations et assurances-vie	46 470 219	46 470 219	46 273 243	46 273 243
- Mécénat	2 635 193	2 635 193	2 941 026	2 941 026
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	7 618 165	7 618 165	6 178 845	6 178 845
2. PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 786 723		2 897 039	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0	0	0	
2.2 Parrainage des entreprises	0	0	0	
2.3 Contributions financières sans contreparties	2 343 670		2 548 653	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	443 052		348 387	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	457 352	457 352	414 344	414 344
5. UTILISATION DES FONDS DEDES ANTERIEURS	3 190 575	3 190 575	631 191	631 191
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	81 756 199	78 969 476	76 085 540	73 188 500
B - CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. MISSIONS SOCIALES	61 805 343	59 461 672	53 601 503	51 052 850
1.1 Réalisées en France	61 805 343	59 461 672	53 601 503	51 052 850
- Actions réalisées directement	61 805 343	59 461 672	53 601 503	51 052 850
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger	0	0	0	0
- Actions réalisées directement	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0	0	0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	10 698 619	10 409 548	9 757 006	9 424 586
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	10 409 548	10 409 548	9 424 586	9 424 586
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	289 071	0	332 419	0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 066 396	2 927 279	2 806 478	2 672 838
3.1 Frais de communication	805 882	805 882	738 240	738 240
3.2 Autres frais de fonctionnement	2 260 514	2 121 397	2 068 238	1 934 598
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 119 413	1 119 413	426 030	426 030
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	71 731		45 800	
6 - REPORT EN FONDS DEDES	3 378 909	3 378 909	4 834 098	4 834 098
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	80 140 410	77 296 822	71 470 915	68 410 403
EXCEDENT OU DEFICIT	1 615 788	1 672 654	4 614 624	4 778 097

C - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2025		2024	
		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Bénévolat		308 938	308 938	180 609	180 609
Prestations en nature		0	0	0	0
Dons en nature		308 938	308 938	180 609	180 609
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE		0	0	0	0
Prestations en nature		0	0	0	0
Dons en nature		0	0	0	0
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE		308 938	308 938	180 609	180 609
CHARGES PAR DESTINATION					
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Réalisées en France		0	0	0	0
Réalisées à l'étranger		0	0	0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		308 938	308 938	180 609	180 609
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION		308 938	308 938	180 609	180 609

10.1.5.1 Produits par origine

10.1.5.1.1 Produits liés à la générosité du public

10.1.5.1.1.1 Dons manuels y compris les produits reçus de ventes de dons en nature

Les dons manuels constituent une ressource majeure de la FRM, ce qui leur confère un caractère récurrent. Ils sont constatés dans les produits d'exploitation. En raison de la forte concentration des versements en fin d'année, conjuguée avec les délais de traitement des courriers, les dons manuels versés en chèques datés de 2025 et reçus jusqu'au 16 janvier 2026 inclus, sont rattachés aux recettes de l'exercice 2025.

Les dons issus de la générosité du public s'élèvent en 2025 à 18.597 K€ contre 16.750 K€ en 2024 soit une hausse de +11.03 %.

Les dons manuels affectés sont les dons reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, soit sur le soutien à la revue d'information « Recherche & Santé ». Les dons ainsi affectés se sont élevés en 2025 à 5.857 K€ contre 5.439 K€ en 2025 soit une hausse de 7.7%.

10.1.5.1.1.2 Legs, donations et assurances-vie y compris les plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » des produits d'exploitation du compte de résultat regroupe :

- Les produits liés aux legs, donations et assurances-vie ;
- Le montant perçu au titre d'assurances-vie ;
- Les produits « Legs ou donations » ;

- Le prix de vente des biens reçus destinés à être cédés ;
- La reprise des dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
- L'utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations.
- Les charges liées aux legs et donations :
 - La valeur nette comptable des biens reçus destinés à être cédés ;
 - La dotation aux dépréciations d'actifs reçus destinés à être cédés ;
 - Le report en fonds reportés liés aux legs ou donations.

Les legs donations et assurances-vie constituent la première ressource de la FRM. Ils s'élèvent en 2025 à 46.470 K€ contre 46.273 K€ en 2024 soit une hausse de +0,43% nets. Le montant de 2025, correspond à hauteur de :

- 36.105 K€ de legs et donations dont 18.382 K€ sont orientés ;
- 10.365 K€ d'assurances-vie dont 535 K€ sont orientées.

Comme pour les dons manuels affectés, la FRM procède à un suivi particulier des legs et autres libéralités qui ont été affectés par le testateur, soit à une pathologie, soit à une région.

10.1.5.1.1.3 Mécénat

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement. Les ressources en provenance du mécénat s'élèvent en 2025 à 2.635 K€ contre 2.941 K€ en 2024 soit une baisse de -10,40 %.

Le mécénat affecté concerne les versements reçus et comportant une affectation particulière, soit sur une pathologie, et se sont élevés en 2025 à 1.704 K€ contre 2.490 K€ en 2023 soit une baisse de -786 K€.

10.1.5.1.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Les autres produits liés à la générosité du public sont définis comme suit :

- Les collectes redistribuées : Il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la FRM comme redistributeur de tout ou partie de la collecte. La FRM n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public ;
- Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public : Il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés.

Le montant des autres produits liés à l'appel à la générosité du public est de 7.618 K€ en 2025 contre 6.179 K€ en 2024 soit une augmentation de +1.439 K€ soit +23.3%. Il est réparti comme suit :

- 345 K€ au titre des quotes-parts de dotations consommables virés au compte de résultat contre 152 K€ en 2024 soit une hausse de +193 K€ ;
- 5.894 K€ au titre des produits financiers de la dotation statutaire et de la gestion court et moyen terme contre 5.142 K€ en 2024 soit une hausse de +752 K€ (+15%) ;
- 1.366 K€ au titre des produits financiers des dotations de particuliers et entreprises contre 867 K€ l'an dernier soit une hausse de +499 K€ (+57,5%).

10.1.5.1.2 Produits non liés à la générosité du public

10.1.5.1.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est le soutien matériel apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct. Les opérations de parrainage sont comptabilisées en ventes de prestations de services et à la date de leur réalisation.
La FRM n'a pas eu de parrainage en 2025 comme en 2024.

10.1.5.1.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Elle ne constitue pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens. Les ressources issues de fondations partenaires sont considérées comme des contributions financières non issues directement de la générosité du public. Elles s'élèvent à 2.344 K€ en 2025 contre 2.548 K€ en 2024 soit une baisse de -205 K€.

10.1.5.1.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - Les redevances d'actifs incorporels ;
 - Les loyers ;
 - Les produits financiers ;
 - Les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Les autres produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 443 K€ en 2025 contre 348 K€ en 2023 soit une hausse de 95 K€. L'année 2025 prend en compte les nouvelles conditions tarifaires de l'exploitation de la Maison de la Recherche.

10.1.5.1.3 Subventions et autres concours public

La FRM n'a pas perçu de subventions ni d'autres concours publics.

10.1.5.1.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Cf. Notes 6.4 et 6.5

10.1.5.1.5 Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public

Cf. Note 6.3

10.1.5.2 Charges par destination

10.1.5.2.1 Missions sociales

Les missions sociales correspondent aux dépenses conformes à l'objet social inscrit dans les statuts de la FRM, et s'articulent autour de deux missions principales :

- développer la recherche biomédicale française menée dans les laboratoires des organismes publics de recherche et d'enseignement supérieur en apportant un soutien financier privé à des projets de recherche sélectionnés par appels à projets et ce dans tous les domaines et sur tout le continuum de la recherche, en n'excluant aucun domaine de la médecine ;
- informer et éclairer le grand public des enjeux et des progrès de la recherche biomédicale.

Les dépenses de missions sociales représentent 61.805 K€ en 2025 contre 53.602 K€ en 2024 soit une augmentation de 8.204 K€ (+15.3%). La variation est due notamment à l'augmentation des montants nets engagés pour le financement de la recherche, notamment sur les axes prioritaires et le programme de valorisation de la FRM. La FRM étant une fondation de flux, elle ajuste l'attribution des aides scientifiques de l'année en fonction des produits reçus.

On notera cette année l'impact significatif des fondations abritées de chercheurs avec l'allocation de l'intégralité des ressources disponibles pour la mission sociale de la FA AVC qui a constitué cette année un fond de dotation propre, ainsi qu'une activité importante en termes de subventions scientifiques de la FA Necker enfants malades.

Elles sont réparties comme suit :

- 60.028 K€ pour le financement de la recherche contre 52.073 K€ en 2024 soit une variation de +15,3% (cf. détail ci-dessous) ;
- 1.338 K€ pour l'information scientifique contre 1.152 K€ en 2024 soit une variation de +16% ;
- 439 K€ pour l'évaluation scientifique contre 377 K€ en 2024 soit une variation de +17%.

Les dépenses de missions sociales apparaissent majoritairement comme des actions réalisées directement : en effet, la FRM élabore les appels à projets, sélectionne les candidats et met en place les financements des projets retenus, dont elle contrôle le bon déroulement.

De même, elle réalise directement la revue trimestrielle « Recherche & Santé », en collaboration avec un prestataire.

En 2025, le montant de la mission sociale réalisée directement est de 60.028 K€, intégralement en France.

Cette année 2.344 M€ de missions sociales sont financées par les contributions financières ne provenant pas directement de la générosité du public. (NOTE 10.1.5.1.2.2)

(en milliers €)	2025	2024	Variation
Programme "Espoirs de la recherche", Aides individuelles	20 595	19 350 -	1 245
Programme "Espoirs de la recherche", Equipes Labellisées FRM	19 184	17 396 -	1 788
Programme "Espoirs de la recherche", Amorce de jeunes équipes	2 624	841 -	1 783
Axe prioritaire n°1 "Environnement et Santé"	3 280	3802	522
Axe prioritaire n°2 "Reproduction et Fertilité"	1 961	-	1 961
Axe prioritaire n°3 2024 "Prématurité et Maturation"	1 548	1 200 -	348
Axe prioritaire n°3 2025 "Maladies chroniques inflammatoires"	4 355	-	4 355
Axe prioritaire n°4 "Maladie Neurodégénératives"	144	6 011	6 155
Ancien programme Urgences et Pionniers	-	-	-
Projets Covid-19 (ANR et REACTing)	-	-	-
Engagements liés à des partenariats	376	398	22
Subventions des fondations abritées (hors Prix et participations aux programmes	2 874	246 -	2 628
Engagements des membres du Conseil Scientifique	978	1 010	32
Prix de la FRM	915	587 -	328
Autres engagements	275 -	9 -	284
	58 821	50 832 -	7 989
Frais de fonctionnement des affaires scientifiques	1 207	1 241	34
	60 028	52 073 -	7 955

Les renonciations antérieures à 2025 s'élèvent à 3.530 K€ dont :

- 1.344 K€ pour les aides individuelles
- 1.282 K€ pour les équipes FRM
- 518 K€ pour l'amorçage de jeunes équipes
- 318 K€ pour les autres programmes
- 68 K€ pour les Fondations abritées

10.1.5.2.2 Frais de recherche de fonds

Les frais d'appels à la générosité du public correspondent aux dépenses engagées pour la recherche de fonds provenant de la générosité du public (dons et mécénat). Ils se sont élevés à 10.699 K€ en 2025 contre 9.757 K€ en 2024. Il est à noter que les charges de successions sont désormais intégrées dans leur totalité sur ce poste de charges. L'impact en 2025 est de 278 K€. Les frais de recherche de fonds hors ces charges de succession augmentent de 663 K, pour poursuivre le recrutement de nouveaux donateurs et leur fidélisation dans un contexte concurrentiel.

Les frais de recherche de fonds englobent les coûts des mailings et de marketing (7.093 K€ en 2025 contre 6.466 K€ en 2024 soit une hausse de 9,7%), les coûts de traitement des dons (942 K€ en 2025, stable par rapport à 2024), les frais de traitement des legs et de marketing legs (2.324 K€ en 2025 contre 1.960 K€ en 2024 soit une augmentation de +19%, et 5,5% hors charges de successions qui sont intégralement comptabilisées en recherche de fonds en 2025, mais seulement partiellement en 2024), les frais des manifestations et des Comités régionaux (51 K€ en 2025 contre 57 K€ en 2024), les frais de recherches des entreprises mécènes (289 K€ en 2025 contre 332 K€ en 2024 soit une baisse de +13%).

Ces dépenses ont été financées intégralement par la générosité du public.

10.1.5.2.3 Frais de fonctionnement

Ce poste intègre :

- ✓ les dépenses de communication institutionnelle (806 K€ en 2025 contre 738 K€ en 2024 soit une hausse de 10.9%), couvertes par les fonds provenant de la générosité du public non affectés ;
- ✓ les charges liées à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche (139 K€ en 2025 contre 134 K€ soit une augmentation de +4%), intégralement financées par les ressources de cette exploitation commerciale ;
- ✓ les frais de fonctionnement de la FRM (2.121 K€ en 2025 contre 1.935 K€ en 2024 soit une hausse de 9,7%). La FRM finance ces frais de fonctionnement par les produits financiers, les autres fonds privés, et l'excédent lié à l'exploitation commerciale de la Maison de la Recherche. Les frais de fonctionnement des Fondations abritées de chercheurs sont financés par leurs propres ressources issues de la générosité du public.

10.1.5.2.4 Dotations et provisions aux dépréciation et reports en fonds dédiés

Les dotations aux provisions concernent les provisions pour risques et charges (cf. NOTE 6.4) et pour dépréciation des immobilisations issues des legs qui sont comptabilisés dans la rubrique « Immeubles et terrains provenant de legs » (cf. NOTE 5.2).

10.1.5.2.5 Impôt sur les bénéfices du secteur lucratif

L'impôt sur le bénéfice concerne exclusivement le secteur d'activité fiscale géré dans le cadre de la « Maison de Recherche » ; cela exclut les emplois financés par la générosité du public.

10.1.5.2.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Cf. Note 9.2

10.1.5.3 Contributions volontaires en nature

Cf. Note 9.6

NOTE 11 – COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE – CER

La Fondation pour la recherche médicale a, sur l'exercice 2025, un modèle économique basé à 96.59% sur des ressources provenant de la générosité du public.

Des informations complémentaires sont par ailleurs données dans le CER sur les ressources reportées liées à la générosité du public, non dédiées et non utilisées les exercices précédents, ainsi que sur les montants liés à la générosité du public et faisant l'objet d'un emploi en acquisition d'immobilisations. Les développements qui suivent explicitent les options qui ont été retenues par la FRM pour traiter ces différents éléments.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- Pour les investissements :
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- Pour les désinvestissements : la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les immobilisations de la FRM concernent principalement des travaux d'aménagement, des logiciels et des matériels informatiques.

En 2025, le montant des investissements nets financés par des ressources liées à la générosité du public (en priorité grâce aux produits financiers de l'exercice) s'est élevé à 79 K€

- 32 K€ de matériel informatique ;
- 47K€ d'agencements et installations

EMPLOIS DE L'EXERCICE		EMPLOIS PAR DESTINATION		2025	2024
1. MISSIONS SOCIALES					
1.1 Réalisées en France	- Actions réalisées directement			<u>59 461 672</u>	<u>51 052 850</u>
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			59 461 672	51 052 850
1.2 Réalisées à l'étranger	- Actions réalisées directement		0	0	0
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				0
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				<u>10 409 548</u>	<u>9 424 586</u>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				10 409 548	9 424 586
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			0		0
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT				<u>2 927 279</u>	<u>2 672 838</u>
TOTAL DES EMPLOIS				72 798 499	63 150 275
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				<u>1 119 413</u>	<u>426 030</u>
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE				<u>3 378 909</u>	<u>4 834 098</u>
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE				<u>1 672 654</u>	<u>5 185 471</u>
TOTAL				78 969 476	73 595 874

RESSOURCES DE L'EXERCICE		RESSOURCES PAR ORIGINE		2025	2024
1. PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				<u>75 321 549</u>	<u>72 142 965</u>
1.1 Cotisations sans contrepartie					
1.2 Dons, legs et mécénat	- Dons manuels			67 703 384	65 964 120
	- Legs, donations et assurances-vie			18 597 972	16 749 851
	- Mécénat			46 470 219	46 273 243
				2 635 193	2 941 026
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				7 618 165	6 178 845
TOTAL DES RESSOURCES				75 321 549	72 142 965
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				<u>457 352</u>	<u>414 344</u>
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS				<u>3 190 575</u>	<u>631 191</u>
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					
TOTAL				78 969 476	73 188 500

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		2025	2024
		33 774 018	28 588 547
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		1 672 654	5 185 471
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		0	0
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		35 446 672	33 774 018

PRODUITS PAR ORIGINE		2025	2024
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		<u>308 938</u>	<u>180 609</u>
Bénévolat			0
	Prestations en nature	308 938	180 609
Dons en nature			0
			0
TOTAL		308 938	180 609

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		2025	2024
CHARGES PAR DESTINATION			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		<u>0</u>	<u>0</u>
Réalisées en France		0	0
Réalisées à l'étranger		0	0
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		<u>308 938</u>	<u>180 609</u>
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		<u>0</u>	<u>0</u>
TOTAL		308 938	180 609

FONDS DEBIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		2025	2024
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		10 535 048	6 332 141
(-) Utilisation		3 190 575	631 191
	(+) Report	3 378 909	4 834 098
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		10 723 382	10 535 048

*

NOTE 12 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 12.1 Effectifs

Les effectifs moyens au cours de l'exercice ont été les suivants :

ANNEE	CADRES	NON-CADRES	TOTAL
2016	28	6	34
2017	27	8	35
2018	29	6	35
2019	35	3	38
2020	35	5	40
2021	36	5	41
2022	39	3	42
2023	39	3	42
2024	42	3	45
2025	45	2	47

NOTE 12.2 Rémunération

Le montant des salaires bruts, hors charges sociales, versés en 2025 s'est élevé à 2.794 K€ contre 2.495 K€ en 2024 soit une augmentation de 12%. L'évolution de la rémunération des salariés est décidée par le Directoire qui en informe le Conseil de surveillance et le Comité de liaison. Comme expliqué dans la note 9.2., cette augmentation est principalement liée à l'augmentation des effectifs conformément à la stratégie votée pour accompagner la croissance de l'activité. S'agissant des membres du Directoire et conformément au règlement intérieur de la FRM, c'est le Comité de liaison qui valide leurs primes et augmentations sur proposition du Président du Conseil de surveillance. Le collège des trois membres du Directoire a perçu en 2025 la somme de 410 K€ hors charges sociales contre 351 K€ en 2024 (l'année 2025 ayant compté une présence pleine et entière des trois membres et intègre les charges liées au changement de Président en mai 2025). Cette somme comprend leur indemnité au titre du mandat de membre du Directoire et leur salaire de directeur de département. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature et leurs frais leur sont remboursés dans la limite de plafonds s'appliquant à tous les salariés. La liste de ces frais est présentée régulièrement au Comité de liaison.

NOTE 12.3 Situation fiscale de la FRM et sectorisation

La FRM a fait le choix en 2000 de créer une sectorisation fiscale regroupant ses activités commerciales. Ce secteur d'activités commerciales comprend la vente de cartes de vœux ou d'articles promotionnels et l'activité de la Maison de la Recherche. Pour optimiser les locaux de son siège social, la FRM a créé une activité commerciale appelée « La Maison de la Recherche », qui consiste en l'organisation de réceptions et séminaires. Cette commercialisation est confiée à un partenaire extérieur. La FRM perçoit une redevance qui participe au financement des charges du bâtiment et permet son entretien. La FRM a décidé que le bénéfice net après impôt de cette activité sert à couvrir les amortissements des aménagements de son siège social pour ne pas les faire supporter par les ressources issues de la générosité du public. Cette activité fait partie intégrante du compte de résultat de la FRM. Les produits 2025 se sont élevés à 443 K€ contre 334 K€ en 2024 avec l'application des nouvelles conditions tarifaires en 2025, et les charges à 211 K€ (impôts compris) contre 179 K€ en 2024, soit un excédent après impôt sur les sociétés (IS) de 232 K€ contre 151 K€ en 2024.

NOTE 12.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires en fonction de la nature des travaux est réparti comme suit :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
Honoraires afférents à la certification des comptes	72
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	12
	84

NOTE 12.5 Dons en nature

La FRM peut recevoir des dons en nature (bijoux, œuvres d'art, ...). Après estimation, ces objets sont vendus et leur prix de vente enregistré en don.